giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

giz 29, Rue d'Alger - 10 001 Rabat - Maroc

Objet : **Avis d'Appel d'Offres**
Invitation à soumissionner pour un Appel d'Offres Ouvert
Nom du Projet : ZME
N° du Projet : G-012342-145
Pays : Maroc
N° d'appel d'offres : 10046707

Mesdames, Messieurs,

La GIZ est un prestataire de services de la coopération internationale pour le développement durable intervenant au niveau mondial. Avec ses partenaires, elle met au point des solutions efficaces qui ouvrent des perspectives aux populations et améliorent durablement leurs conditions de vie. En sa qualité d'entreprise fédérale d'utilité publique, la GIZ soutient le gouvernement fédéral allemand et un grand nombre d'autres commettants et clients publics et privés dans des domaines variés, allant de la promotion de l'économie et de l'emploi à celle de la paix et de la sécurité, en passant par les thèmes liés à l'énergie et à l'environnement.

Au Maroc, la GIZ travaille depuis 1975 à l'intersection des intérêts allemands et marocains afin d'apporter des réponses communes aux grandes transitions de notre époque. Nos solutions sont ancrées dans le cadre politique bilatéral, notamment le dialogue stratégique multidimensionnel Maroc-Allemagne, le cadre partenarial Maroc-Union européenne ainsi que les différents partenariats bilatéraux. Nos projets viennent en appui aux différentes réformes amorcées par le Royaume. La GIZ Maroc travaille en étroite collaboration avec les différentes institutions marocaines impliquées. Nous sommes engagés pour la performance économique, la responsabilité sociale, l'équilibre écologique et une vie digne bénéficie aux personnes au Maroc, en Allemagne et dans le monde, aujourd'hui et demain.

Le Maroc fait face à des enjeux liés à la réintégration socio-économique des Marocain·e·s de retour et à la promotion de voies de migration régulière, notamment vers l'Allemagne. Pour y répondre, **l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC)** et ses partenaires de mise en œuvre portent le projet **« Centres pour la Migration et le Développement (ZME) »**, en collaboration étroite avec les acteurs institutionnels et associatifs concernés par la migration, l'emploi et le développement. Le projet est mis en œuvre par la GIZ pour le compte du **Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)**, du 28 juin 2023 au 31 mai 2027

Ensemble, les partenaires visent à la participation économique et sociale des migrants de retour et de la population locale au Maroc, et à la migration régulière pour le travail et la qualification, migration régionale.

Dans le cadre de la coopération maroco-allemande, le Bureau GIZ à Rabat lance un appel d'offres sous le **N° 10046707** ayant pour objet « **Capitalisation de l'expérience des centres EIMEA sur le volet réintégration durable et migration régulière** », pour le Projet ZME.

Coopération allemande au développement
Bureau de la GIZ au Maroc

29, Rue d'Alger
10 001, Rabat, Maroc
Adresse postale : BP 433, 10 020, Rabat R.P. Maroc
T +212 537 20 45 17/18
F +212 537 20 45 19
E giz-maroc@giz.de
I www.giz.de/maroc

Votre référence :
Notre référence : 10046707

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société :
Bonn et Eschborn, Allemagne

Friedrich-Ebert-Allee 32 + 36
53113 Bonn, Allemagne
T +49 228 44 60-0
F +49 228 44 60-17 66

Dag-Hammarskjöld-Weg 1 - 5
65760 Eschborn, Allemagne
T +49 61 96 79-0
F +49 61 96 79-11 15

E info@giz.de
I www.giz.de

Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Bonn, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 18384
Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Francfort-sur-le-Main, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 12394
N° d'identification TVA : DE 113891176
N° d'identification fiscale : 040 250 56973

Président du conseil de surveillance
Niels Annen, Secrétaire d'État

Directoire
Thorsten Schäfer-Gümbel
(Président du directoire)
Ingrid-Gabriela Hoven
(Vice-présidente du directoire)
Anna Sophie Herken

Commerzbank AG Frankfurt am Main
BIC (SWIFT): COBADEFFXXX
IBAN : DE45 5004 0000 0588 9555 00

Si vous êtes intéressés par la mise en œuvre des tâches selon le dossier d'appel d'offres en annexe, veuillez nous envoyer votre offre sous **format PDF**, et **uniquement** à l'adresse mail suivante : **MA_Quotation@giz.de** , au plus tard le **lundi 07/12/2026**.
Merci de noter que le trait d'union entre le MA et Quotation est celui de dessous de ligne (tiret du bas _) et non celui sur la ligne -)

Le présent appel d'offres est structuré en deux (2) lots séparés. Les soumissionnaires intéressés peuvent soumissionner pour un ou deux lots, en fonction de leurs capacités techniques, organisationnelles et financières. Un seul soumissionnaire peut être adjudicataire de plusieurs lots.
En cas de soumission à plusieurs lots :

- Une offre technique distincte devra être présentée pour chaque lot tandis que le dossier administratif pourra être commun à l'ensemble des lots ;
- Une offre financière distincte devra être présentée pour chaque lot.

Votre offre devra nous être soumise en **deux e-mails séparés** :

Un 1er e-mail contenant votre offre technique et dossier administratif en un seul fichier PDF, intitulé en **objet** :
10046707_Offre Technique *Lot(s) X, Y* **et Dossier Administratif**_*Nom de votre société*.**pdf**

L'offre technique devra être distincte pour chaque lot soumissionné.

Le dossier administratif pourra être commun à l'ensemble des lots soumissionnés et devra contenir les documents suivants :

- Statuts ;
- Certificat d'immatriculation au registre de commerce (RC modèle 7 ou modèle J), datant de moins de 3 mois ;
- Attestation de RIB ;
- Attestation d'IF (bulletin d'identification fiscale) ;
- Attestation du chiffre d'affaires annuel déclaré au cours des trois derniers exercices clos, délivrée par la DGI ;
- Attestation des salariés déclarés au 31 décembre de l'année précédente, délivrée par la CNSS ;
- Attestations de référence selon les conditions minimales requises pour chaque lot soumissionné (voir Annexe : Déclarations d'éligibilité et d'aptitude) ;
- Annexe « Déclaration d'éligibilité et d'aptitude » remplie, cachetée et signée par le soumissionnaire, pour chaque lot soumissionné.

ET

Un 2ème e-mail contenant votre offre financière signée et cachetée avec l'entête de votre société, intitulé en **objet** :
10046707_Offre Financière *Lot(s) X, Y_ Nom de votre société*.**pdf**

L'offre financière devra être distincte pour chaque lot soumissionné.

Veuillez noter que **les offres techniques et dossiers administratifs d'une taille supérieure à 30 Mo** ne peuvent pas être reçues par e-mail. Si votre offre atteint ou dépasse cette taille, nous vous remercions de l'envoyer :

- ✓ Soit via ***Filetransfer*** (https://filetransfer.giz.de) en mentionnant le code de téléchargement dans votre e-mail de soumission. Pour des raisons de sécurité, seules les offres envoyées via ***Filetransfer*** seront acceptées. Les offres envoyées via d'autres outils de partage de données seront rejetées.
  Ou
- ✓ Sur **deux/plusieurs e-mails différents**.

Pour ce faire, nous vous prions de mentionner dans l'objet de l'e-mail le N° de consultation avec offre technique 1ère partie puis sur un autre e-mail offre technique 2ème partie etc.

Ex : AO N° **10046707** offre technique et dossier administratif 1ère partie
Ex : AO N° **10046707** offre technique et dossier administratif 2ème partie

Important : l'ensemble des éléments à fournir par le soumissionnaire, y compris les exemples de réalisations, portfolios ou autres, doivent parvenir exclusivement par la boîte e-mail sécurisée ou via Filetransfer. Tout envoi ou renvoi vers un lien externe (Google Drive, WeTransfer, Dropbox, OneDrive ou tout autre outil de partage de données), y compris les liens insérés dans l'offre technique, les CV ou tout autre document, n'est pas autorisé et risque de ne pas être pris en considération.

- ➢ **Toute offre ne respectant pas strictement les directives ci-dessus concernant la composition de l'offre, l'intitulé en objet des e-mails, ou envoyée à une autre adresse mail, ou envoyée sous un autre format ne sera pas acceptée.**
- ➢ **Le soumissionnaire doit proposer un seul CV pour chaque profil demandé conformément aux TdRs et au schéma d'évaluation de la partie technique des offres.**
- ➢ **Aucune description de l'équipe d'appui (backstopping) n'est requise. Si le soumissionnaire propose une équipe d'appui dans la note méthodologique, celle-ci ne fera pas l'objet d'évaluation. Elle ne doit pas figurer dans l'offre financière. Les CV de cette équipe ne doivent être fournis que si requis au niveau des TdRs et schéma d'évaluation de la partie technique des offres.**
- ➢ **Tout CV additionnel non demandé dans les TdRs constituera un motif de rejet de l'offre du soumissionnaire.**
- ➢ **Quand il s'agit d'un pool d'experts, le nombre minimum / maximum d'experts demandé doit être respecté (Optionnel si le pool est demandé dans les TdRs) »**

Des questions techniques, de procédure ou commerciales relatives à cette consultation, sont à adresser uniquement sous forme écrite seulement á l'adresse mail suivante : **MA_Quotation@giz.de** , avec la mention obligatoire « **10046707_Demande de complément d'information** » dans la rubrique **objet** de l'e-mail, ce au plus tard le 30/11/2026.

Les offres reçues seront évaluées par la GIZ en fonction de leur contenu technique (voir tableau d'évaluation technique, en annexe) et de leur prix.
Les soumissionnaires seront notés en premier sur la qualité de leurs offres techniques. Seuls les soumissionnaires qui recevront un pourcentage de **50%** ou plus / 100% pour leurs offres techniques seront considérés pour le dépouillement des offres financières.
Les offres financières ne seront consultées que lorsque l'évaluation technique est terminée. Les évaluateurs n'auront pas accès aux propositions financières avant la fin de l'évaluation technique.
Le soumissionnaire retenu sera notifié et les autres soumissionnaires recevront un e-mail de regret.

Veuillez noter que :

(a) Cet appel d'offres n'est pas destiné aux groupements d'entreprises ;

(b) En ce qui concerne les consultants nationaux fonctionnaires de la fonction publique, le/la consultant/e doit absolument fournir l'autorisation de sa hiérarchie et la GIZ paiera seulement 50% de son taux d'honoraire ;

(c) les dépenses afférentes à la mise au point des propositions ne constituent pas un coût direct de la soumission et à ce titre, ne sont pas remboursables ;

(d) la GIZ-Maroc n'est pas tenue d'accepter l'une des quelconques propositions qui auront été soumises ;

(e) l'offre doit respecter les conditions générales du contrat (en annexe). En cas d'attribution du marché, celles-ci deviendront partie intégrante du contrat. Les conditions générales du soumissionnaire ne sont pas applicables ;

(f) Cet appel d'offres est un document à votation opérationnelle, destiné aux soumissionnaires. Les informations qu'il contient ne constituent pas un dossier de presse et pourraient, hors de leur contexte, donner lieu à des interprétations incomplètes. Les journalistes souhaitant consacrer un article à ce projet sont invités à se rapprocher de l'équipe communication de la GIZ Maroc, qui se tient à leur disposition pour fournir les éléments de contexte ainsi que les données actualisées sur la réalité du projet et du partenariat qui le porte. Contact : presse.maroc@giz.de

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Rabat, le 20/11/2026

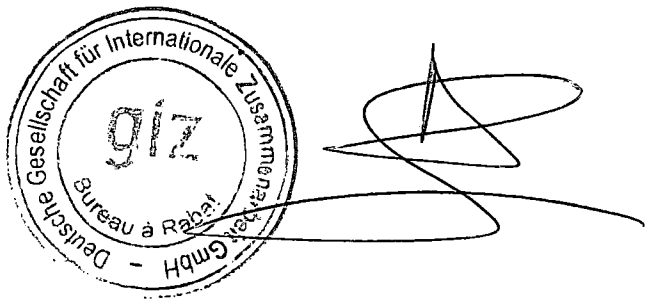

Le Service « Achats et Contrats » du Bureau de la GIZ au Maroc

Annexe :
Dossier d'Appel d'Offres

1. Conventions particulières
2. Conditions générales
3. Déclarations d'éligibilité et d'aptitude (Lots 1 et 2)
4. Termes de référence
5. Schémas d'évaluation technique (Lots 1 et 2)

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Annexe 1 :
Conventions Particulières

Coopération allemande au développement
Bureau de la GIZ au Maroc

29, Rue d'Alger
10 001, Rabat, Maroc
Adresse postale : BP 433, 10 020, Rabat R.P. Maroc
T +212 537 20 45 17/18
F +212 537 20 45 19
E giz-maroc@giz.de
I www.giz.de/maroc

Votre référence :
Notre référence : 10046707

N° d'appel d'offres : **10046707**
Projet : **ZME**
N° du projet : **G-012342-145**

1. Termes de référence

Les termes de référence de la mission (TdR), annexe 4, font partie intégrante de ce contrat.

2. Facturation et paiement

Le paiement est échu selon les dispositions de Art. 3.3.1 des conditions générales. La facture doit être soumise en bonne et due forme accompagnée des justificatifs suivants :

- L'attestation de réception des prestations signée par le chef de la mission
- Time sheet signée par le chef de la mission (les time sheets doivent refléter exactement l'activité du contractant)

Le projet s'engage à fournir une attestation d'exonération de TVA. Pour l'obtenir, le Bureau d'études fournira une facture pro forma sur le montant total en MAD et en Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée (HTVA).
L'ensemble des retenues seront appliquées conformément aux obligations légales marocaines.

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société :
Bonn et Eschborn, Allemagne

Friedrich-Ebert-Allee 32 + 36
53113 Bonn, Allemagne
T +49 228 44 60-0
F +49 228 44 60-17 66

Dag-Hammarskjöld-Weg 1 - 5
65760 Eschborn, Allemagne
T +49 61 96 79-0
F +49 61 96 79-11 15

E info@giz.de
I www.giz.de

Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Bonn, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 18384
Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Francfort-sur-le-Main, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 12394
N° d'identification TVA : DE 113891176
N° d'identification fiscale : 040 250 56973

Président du conseil de surveillance
Niels Annen, Secrétaire d'État

Directoire
Thorsten Schäfer-Gümbel
(Président du directoire)
Ingrid-Gabriela Hoven
(Vice-présidente du directoire)
Anna Sophie Herken

Commerzbank AG Frankfurt am Main
BIC (SWIFT): COBADEFFXXX
IBAN: DE45 5004 0000 0588 9555 00

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Conditions générales (conditions générales locales) relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour le compte de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH au *Maroc*

1. Règles générales applicables à la fourniture de prestations

1.1. Droit applicable et juridiction compétente

Le droit applicable au contrat est le droit du *Maroc*. Les conditions générales d'affaires ou de paiement du contractant ne sont pas applicables. La juridiction compétente est celle du Tribunal de première instance à Rabat. La GIZ peut également assigner le contractant auprès du tribunal compétent pour le domicile et/ou le siège du contractant ou le lieu de résidence habituel du contractant.

1.2 Forme

Sauf dispositions contraires des parties au contrat et à moins que des prescriptions légales ne prévoient une forme plus stricte, le contrat et les modifications ou avenants au contrat ainsi que toutes les communications importantes requièrent la forme écrite.

1.3 Qualité des prestations

Les prestations à fournir doivent être conformes à l'état et aux règles reconnus de la science et de la technique de même qu'au cahier des charges. Elles doivent être d'une excellente qualité.

1.4 Conditions d'ensemble et durabilité

1.4.1 Respect de la législation

Lors de l'exécution de ses prestations, le contractant doit respecter toutes les dispositions légales, réglementaires et administratives pertinentes, y compris les prescriptions fiscales.

1.4.2 Normes environnementales et sociales, droits humains

Le contractant réalise ses prestations dans le respect du droit environnemental national et international en vigueur, minimise les émissions de gaz à effet de serre et évite toute action susceptible d'accroître la vulnérabilité de la population et/ou des écosystèmes.

Le respect des droits humains, la protection de l'enfance, la prévention des actes de violence, d'exploitation et d'abus de quelque nature que ce soit, l'absence de toute discrimination, notamment fondée sur l'origine, l'appartenance ethnique, la religion, l'âge, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou le handicap, ainsi que la promotion de l'égalité de droits pour tous les genres doivent être garantis par le contractant lors de l'exécution de ses prestations conformément aux normes internationales et aux traités multilatéraux, notamment les accords internationaux relatifs aux droits humains.

Le contractant prend des mesures appropriées en vue de prévenir le harcèlement sexuel dans le cadre professionnel et s'abstient de toute incitation à la violence ou à la haine ainsi que de toute discrimination sans justification objective envers des personnes ou groupes de personnes.

1.4.3 Normes en matière de travail

Dans le cadre de l'exécution du marché, le contractant est tenu de respecter les principes et droits fondamentaux au travail énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) du 18/06/1998 (liberté d'association, droit de négociation collective, élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession).

Le contractant est en particulier tenu, dans le cadre de l'exécution du marché, de respecter les directives par lesquelles les conventions fondamentales de l'OIT (conventions n° 29, n° 87, n° 98, n° 100, n° 105, n° 111, n° 138 et n° 182) ont été transposées dans le droit du Maroc. Si le *Maroc* n'a pas ratifié ou n'a pas transposé dans le droit national une ou plusieurs de ces normes fondamentales, le contractant doit respecter les directives du *Maroc* qui poursuivent la même finalité que les normes fondamentales de l'OIT.

1.4.4 Prévention des résultats négatifs non intentionnels dans le cadre de l'exécution du contrat

Le contractant est tenu de fournir ses prestations en s'efforçant, par la mise en œuvre de mesures d'atténuation clairement imputables, d'éviter ou de minimiser les résultats négatifs non intentionnels sur l'environnement, la protection du climat, l'adaptation au changement climatique, les droits humains, les contextes fragiles ou marqués par les conflits et la violence, et l'égalité de genre. En parallèle, le contractant s'engage à exploiter au maximum les potentiels de promotion de l'égalité de genre.

1.4.5 Conséquences en cas de manquements

Si le contractant manque à l'une des obligations mentionnées au point 1.4 et que la GIZ résilie le contrat pour cette raison, la résiliation sera imputable au contractant.

1.5 Intégrité

1.5.1 Conflit d'intérêts

Le contractant s'interdit d'entrer dans tout conflit d'intérêts en rapport avec le contrat. Un conflit d'intérêts peut notamment résulter d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou d'attaches nationales, de relations familiales ou amicales ou d'autres liens ou intérêts. Le contractant s'engage en particulier :

(a) à ne pas accepter de la part de tiers de rémunération supplémentaire en rapport avec le marché ;

(b) sauf accord préalable de la GIZ, à ne pas accepter, pendant la durée du contrat, d'autres missions susceptibles de le mettre en situation de conflit d'intérêts en raison de la nature même de la mission ou de ses liens personnels ou professionnels avec un tiers ;

(c) sauf autorisation écrite préalable avec signature de la GIZ, à ne pas conclure de contrats en lien avec le marché avec

des personnes physiques ou morales avec lesquelles il

entretient des relations personnelles ou professionnelles.

Le contractant s'engage à informer sans délai la GIZ de tout élément constituant un conflit d'intérêts ou susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts et à convenir avec elle de ce qu'il y a lieu de faire. Si les parties ne peuvent se mettre d'accord et que la GIZ résilie le contrat, cette résiliation sera imputable au contractant.

1.5.2 Code d'intégrité

Le contractant s'interdit, que ce soit de manière directe ou par le biais de tiers, d'offrir, de consentir, d'accepter ou de chercher à obtenir, pour lui-même ou pour des tiers, des présents ou des avantages dans le cadre de l'attribution et/ou de l'exécution du contrat. Cette disposition s'applique également aux primes de célérité.

Le contractant s'interdit de passer avec une ou plusieurs autres entreprises des ententes entravant la concurrence.

Toute forme de corruption est à proscrire. Le contractant s'engage à prendre des mesures appropriées et adaptées en vue de prévenir et de lutter contre la corruption. Il est tenu, en outre, de signaler sans délai au système de signalement de la GIZ les cas confirmés ainsi que les cas fortement suspects de corruption et/ou de délits d'atteinte aux biens, tels que la fraude, le détournement frauduleux ou l'abus de confiance, en rapport avec l'exécution du marché. Le système de signalement est accessible via le portail de signalement, le·la conseiller·ère en matière d'intégrité de la GIZ via integrity-mailbox@giz.de, ou le médiateur externe via ombudsmann@ra-js.de => www.giz.de/en • About GIZ • Compliance • Whistleblowing.

1.5.3 Conséquences en cas de manquements

Si le contractant passe outre l'une des interdictions ou obligations citées au point 1.5 et que la GIZ résilie le contrat pour cette raison, la résiliation sera imputable au contractant. Dans le cas de violation d'une des obligations résultant des dispositions stipulées au point 1.5, la GIZ peut, dans la mesure où cela est approprié, exclure le contractant pour une durée déterminée d'appels d'offres futurs.

1.6 Confidentialité

Le contractant est tenu de garder confidentielles, pendant et après la durée du contrat, toutes les données et autres informations en rapport avec le marché (documents qui lui ont été transmis ou informations échangées avec lui, par exemple), dont lui et ses collaborateur·rice·s auront eu connaissance lors de l'exécution du marché. Cette disposition s'applique également lorsque ces documents ou informations n'ont pas été expressément signalés comme secrets ou confidentiels.

Le contractant n'est pas autorisé à divulguer à des tiers des documents et résultats de travail de quelque nature que ce soit, en particulier des rapports, à moins que la GIZ ne lui ait préalablement signifié son accord par écrit. Le commettant/client de la GIZ fait également partie des tiers au sens de la présente disposition. Le contractant ne doit pas non plus utiliser ces données et informations à des fins personnelles.

1.7 Autorisation de publication par la GIZ

Toute publication sur l'activité du contractant dans le cadre du projet requiert l'autorisation préalable de la GIZ sous forme écrite avec signature. Une description succincte du marché et du cadre d'activité du contractant à des fins de relations publiques n'est cependant pas soumise à cette procédure d'autorisation préalable. La description succincte consiste à indiquer l'objet du marché et ses principaux résultats. Le contractant doit, dans tous les cas, exprimer sous une forme appropriée qu'il effectue sa mission pour le compte de la GIZ et mentionner le commettant/client de la GIZ et, le cas échéant, d'autres financeurs.

1.8 Prise en compte de la charte graphique de la GIZ

Lors de la conception de matériels relatifs au marché destinés à des tiers (p. ex. cartes de visite, papiers à en-tête, courriels, publications, présentations), il y a lieu de tenir compte des instructions de la GIZ. La conception doit, en outre, faire l'objet d'une concertation avec la GIZ et l'institution partenaire responsable.

1.9. Droits de jouissance/documents sur les résultats de la mission

1.9.1 Principe

Sauf stipulation contraire dans les documents contractuels, le contractant concède à la GIZ l'intégralité des droits transférables de protection et de propriété sur ses résultats de travail. Si les résultats de travail sont protégés par des droits d'auteur ou par d'autres droits de protection non transférables, le contractant concède à la GIZ un droit d'usage irrévocable et exclusif, illimité quant à la durée, au contenu et au lieu, sur l'ensemble des résultats de travail ; ce droit d'usage inclut une exploitation commerciale, même hors du cadre de l'action concernée. En outre, l'auteur renonce expressément à son droit à la mention de son nom.

1.9.2 Résultats de travail

Les résultats de travail mentionnés au point 1.9.1 comprennent tous les biens corporels et incorporels créés ou acquis dans le contexte de l'exécution du contrat, en particulier les études, avant-projets, matériels de documentation, articles, informations, illustrations, dessins et croquis, calculs, plans, photographies, matériels, films négatifs, fichiers image et autres représentations figuratives. Les résultats de travail comprennent également les programmes informatiques que le contractant élabore, adapte, acquiert ou met à disposition dans le cadre de l'exécution du contrat.

1.9.3 Portée des droits d'usage

Les droits d'usage concédés à la GIZ comprennent un droit d'exploitation des résultats de travail, illimité quant à la durée, au contenu et au lieu. La GIZ est en outre autorisée à transférer à des tiers les droits d'usage qui lui ont été concédés ou à concéder à des tiers des droits d'usage simples.

1.9.4 Absence de droit de tiers

Le contractant garantit que les résultats de travail sont exempts de droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits de tiers susceptibles de restreindre l'exploitation telle qu'elle est décrite au point 1.9.3. Le contractant libère la GIZ de toute prétention que des tiers pourraient faire valoir du fait de l'octroi ou de l'exercice des droits d'usage visés au point 3.1, et l'indemnise de tous les frais engagés pour la défense de ces droits.

1.9.5 Indemnisation

La rémunération contractuelle convenue couvre également la concession des droits d'usage.

1.10 Protection des données

Dans le cadre du marché, la GIZ traite les données à caractère personnel uniquement dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne et d'autres dispositions applicables en matière de protection des données. Ces données sont enregistrées et traitées par la GIZ dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution du contrat. Le contractant a le droit de consulter, effacer ou rectifier ces données et peut s'adresser à la GIZ (datenschutzbeauftragter@giz.de) ou aux autorités publiques compétentes pour faire respecter ses droits.

Le contractant respecte les dispositions applicables en matière de protection des données et exige leur respect de la part de ses collaborateur·rice·s.

Le contractant garantit que les données transmises à la GIZ sont traitées de manière conforme aux directives en vigueur en matière de protection des données et qu'elles sont libres de droits de tiers susceptibles de s'opposer à l'utilisation de ces données dans le cadre du contrat. Le contractant libère la GIZ de toute réclamation pour violation des règles relatives à la protection des données et lui rembourse tous les frais occasionnés dans ce contexte par des mesures de défense juridique ou du fait de sanctions imposées par des organismes publics.

Dans la mesure où le droit applicable en matière de protection des données contient des principes spécifiques s'appliquant obligatoirement à la fourniture des prestations (p. ex. le respect de la mise en œuvre d'exigences techniques destinées à assurer la protection des données dès la conception technique et par défaut), le contractant accordera une importance particulière à la mise en œuvre pratique de ces principes.

Dans la mesure où le contractant traite pour la GIZ des données à caractère personnel au sens de l'art. 28 du RGPD, ce traitement s'effectue sur la base d'un accord *ad hoc*.

1.11 Lutte contre le financement du terrorisme et respect des embargos

Le contractant ne met à la disposition de tiers figurant sur une liste de sanctions des Nations unies et/ou de l'Union européenne aucun moyen financier ni d'autres ressources économiques, ni de manière directe ni de manière indirecte.

Le contractant n'est autorisé, dans le cadre de l'exécution du contrat, à nouer et/ou à entretenir des relations contractuelles ou des relations d'affaires qu'avec des tiers fiables qui ne sont pas frappés d'une interdiction légale de nouer de telles relations.

Il respecte en outre, dans le cadre de l'exécution du contrat, les embargos et autres restrictions commerciales imposées par les Nations unies, l'Union européenne ou la République fédérale d'Allemagne.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de toute inscription du contractant, d'un membre de ses organes de direction, de ses organes d'administration, de ses associés et/ou de son personnel sur une liste de sanctions des Nations unies ou de l'Union européenne. La même disposition s'applique lorsque le contractant prend connaissance d'un événement conduisant à l'inscription sur une telle liste.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de la violation de l'une des dispositions du présent point 1.11. Les droits de la GIZ stipulés aux points 5 et 6 restent inchangés.

1.12 Respect des accords concernant le projet

Le contractant s'engage à respecter les accords de droit international conclus entre la République fédérale d'Allemagne et le pays d'intervention ainsi que, le cas échéant, la convention d'exécution signée pour le projet entre la structure de mise en œuvre du projet et la GIZ.

2. Fourniture de prestations par le contractant

2.1 Déploiement d'expert·e·s

Le contractant garantit que lui-même et, le cas échéant, les expert·e·s qu'il met en place possèdent les qualifications personnelles et professionnelles requises pour mener à bien les tâches qui leur incombent.

Le contractant s'assure que les expert·e·s auxquel·le·s il fait appel respectent les dispositions pertinentes du contrat.

2.2 Mesures de protection, état de santé requis et assurances nécessaires

Il incombe au contractant de s'assurer que lui-même et les expert·e·s auxquel·le·s il fait appel ont l'état de santé requis pour le pays d'intervention. Il doit notamment veiller à ce que les vaccinations nécessaires soient effectuées. Il doit contracter les assurances nécessaires avec une couverture suffisante (en particulier les assurances maladie, accident et rapatriement). À la demande de la GIZ, le contractant doit apporter la preuve qu'il a respecté ses obligations en la matière.

Toute responsabilité de la GIZ au titre des dommages matériels, de la maladie, des dommages corporels ou du décès du contractant ou de ses collaborateur·rice·s affecté·e·s au projet, ou des conséquences afférentes est exclue.

2.3 Coopération avec d'autres institutions

Le contractant et les expert·e·s qu'il déploie s'engagent à coopérer avec la représentation diplomatique allemande à l'étranger, avec les experts·e·s travaillant dans le pays d'intervention et avec les représentant·e·s de la République fédérale d'Allemagne en mission dans le pays d'intervention, de même qu'avec les représentant·e·s et expert·e·s d'organisations multilatérales ou autres, dans la mesure où cela présente un intérêt pour l'exécution des prestations.

2.4 Force majeure

Un cas dit de « force majeure » est un événement inéluctable (catastrophe naturelle, apparition de maladies ou d'épidémies, troubles civils graves, guerre ou actes de terrorisme, par exemple), qui est imprévisible malgré le discernement et l'expérience, qui ne peut être empêché ou neutralisé en déployant des moyens économiquement acceptables et la plus grande diligence et qui empêche une des parties d'exécuter les prestations contractuelles. Dans la mesure où un événement provient de la sphère de l'une des parties, il ne constitue pas un cas de force majeure.

En cas de force majeure, les obligations contractuelles, dans la mesure où elles sont affectées par l'événement concerné, sont suspendues aussi longtemps que persiste l'impossibilité d'exécution due à cette situation, à condition que l'une des parties en informe l'autre sans retard fautif après la survenance de la force majeure. Dans ce cas, le contractant est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire autant que possible les frais causés par la force majeure et de les documenter.

Si la fourniture des prestations est définitivement impossible pour cause de force majeure ou si l'événement de force majeure dure plus de trois mois, les deux parties contractantes ont le droit de résilier le contrat sans autre préavis. Le droit de la GIZ à résilier le contrat en vertu du point 10 n'en est pas affecté.

En cas d'interruption ou de résiliation pour cause de force majeure, les prestations fournies ainsi que tous les frais prouvés, nécessaires et inévitables du contractant sont à facturer aux prix du contrat. La GIZ peut refuser de rembourser les frais conformément à la présente disposition si le contractant prouve ou documente ses dépenses et les mesures qu'il a prises pour les réduire de manière insuffisante ou s'il tarde à le faire sans motif valable. Le remboursement des frais engagés après deux mois à compter du début de l'interruption est exclu.

Si, avec l'accord de la GIZ, l'activité est poursuivie dans un lieu autre que le lieu d'intervention pour cause de force majeure, le taux d'honoraires convenu par contrat continue d'être payé. Les autres postes de rémunération continuent d'être payés à hauteur du montant convenu au contrat pendant trois mois maximum dans la mesure où les coûts ne sont pas évités ou ne sont pas évitables ou que les ressources ne sont pas utilisées à d'autres fins.

2.5 Obligations de rapports et d'information

2.5.1 Obligation de rapports

Le contractant soumet dans les délais à la GIZ les rapports dont la nature et la périodicité de remise sont précisés dans les documents contractuels, et ce dans la langue, la forme et au format prescrits. Sauf stipulation contraire du contrat, le contractant rédige les rapports en anglais et les envoie à la GIZ par voie électronique (dans un format compatible avec MS Word et au format PDF).

Les frais afférents à la rédaction des rapports doivent être intégrés aux tarifs d'honoraires des expert·e·s ; ils ne sont pas remboursés séparément.

2.5.2 Obligation pour le contractant d'informer la GIZ de l'avancement du marché

La GIZ peut à tout moment vérifier l'état d'avancement et les résultats de l'exécution du marché, ce qui inclut la comptabilité afférente au projet et les comptes spéciaux ouverts pour le projet. Le contractant est tenu de mettre à sa disposition les documents nécessaires et de lui communiquer les renseignements requis. À la demande de la GIZ, le contractant doit renseigner d'autres entités ou des personnes ou organisations mandatées par la GIZ et permettre les contrôles demandés. Dans le cas d'un tel contrôle, le contractant s'engage à coopérer de façon adéquate.

2.7 Conservation de documents se rapportant au marché

Les documents et résultats de travail, y compris les documents financiers, se rapportant au marché doivent être conservés par le contractant pendant dix ans après réception du rapport final et/ou de l'ouvrage, et être remis à la GIZ pour consultation si celle-ci le demande.

2.8. Achats de matériels et équipements

Pour les achats de matériels et équipements stipulés au contrat, le contractant doit joindre, en plus des justificatifs requis en vertu du point 3.2.1, une attestation de remise des matériels et équipements au bénéficiaire désigné dans le contrat.

Le contractant ne peut passer de marchés de fournitures qu'à des fournisseurs spécialisés, fiables et compétents, en observant les règles de la concurrence et en tenant compte des impératifs de rentabilité économique. Il doit également s'assurer du respect des critères de transparence, d'égalité de traitement et de qualification des soumissionnaires. En règle générale, trois offres comparables doivent être sollicitées. Le contractant doit respecter les « Règles de la GIZ relatives à la remise au partenaire des biens d'équipement et à leur inventaire » : www.giz.de/en -> Doing business with GIZ –> Procurement and financing – GIZ as a public contracting authority -> Contracts for services and construction as well as development partnerships: Contract management, invoicing and accounting procedures et ici sous Annexes : Procurement of materials and equipment.

2.8.1. Lutte contre le financement du terrorisme et respect des embargos

Le contractant ne met à la disposition de tiers figurant sur une liste de sanctions des Nations unies et/ou de l'Union européenne aucun moyen financier ni d'autres ressources économiques, ni de manière directe ni de manière indirecte. Dans le cadre de l'exécution du contrat, le contractant n'est autorisé à nouer et/ou à entretenir des relations contractuelles ou des relations d'affaires qu'avec des tiers fiables qui ne sont pas frappés d'une interdiction légale de nouer de telles relations. La GIZ souligne expressément que ses contractants, et leurs propres fournisseurs, sont tous tenus, dans le cadre de l'exécution du contrat, d'observer et de respecter l'ensemble des embargos et autres restrictions commerciales imposés par les Nations unies, l'UE et la République fédérale d'Allemagne. Cela vaut notamment pour les sanctions actuelles de l'UE contre la Russie, la Biélorussie, la Crimée et les régions concernées de l'est de l'Ukraine1. En conséquence, le contractant a l'obligation contractuelle de ne livrer que des marchandises qui ne tombent pas sous le coup de ces sanctions. En outre, le contractant est tenu d'apporter tout le soutien nécessaire pour permettre à la GIZ de s'assurer du respect du régime de sanctions. Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de toute inscription du contractant, d'un membre de ses organes de direction, de ses organes d'administration, de ses associés et/ou de son personnel sur une liste de sanctions des Nations

[1] https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine_en#sanctions

unies ou de l'Union européenne. La même disposition s'applique lorsque le contractant prend connaissance d'un événement conduisant à l'inscription sur une telle liste.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de la violation de l'une des dispositions du présent point.

2.8.2. Garantie du respect de embargos et autres restrictions commerciales en vigueur

Avant la conclusion éventuelle d'un contrat, la GIZ se réserve le droit de vérifier l'origine ou la provenance des marchandises qui lui sont proposées. Cette vérification vise à garantir le respect des embargos et d'autres restrictions commerciales en vigueur conformément au devoir de diligence de la GIZ. Cela concerne notamment les sanctions de l'UE actuellement en vigueur à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie, de la Crimée et des territoires concernés de l'est de l'Ukraine2 (et en premier lieu les règlements (UE) n° 833/2014 et 765/2006). En soumettant son offre, le soumissionnaire s'engage vis-à-vis de la GIZ, dans le cas où le marché est susceptible de lui être attribué – à apporter tout le soutien nécessaire pour permettre à la GIZ de s'assurer du respect du régime de sanctions. Cela comprend notamment l'obligation de remplir, à la demande de la GIZ, une « déclaration sur l'honneur relative à la détermination de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées » et/ou de mettre à disposition les garanties d'origine exigées par la GIZ. Si le soumissionnaire ne remplit pas cette obligation ou ne la satisfait pas dans un délai raisonnable, son offre est rejetée. L'attribution du marché ne peut avoir lieu qu'à l'issue de la vérification de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées. Si cette vérification révèle des indices ou des faits empêchant l'attribution du marché au soumissionnaire, la GIZ en informe immédiatement ce dernier. En outre, dans ce cas, la GIZ se réserve le droit d'attribuer le marché au soumissionnaire suivant dans le classement du concours sous-jacent

3. Rémunération et décomptes

3.1 Principes et éléments de la rémunération

Le prix indiqué dans le contrat représente le montant maximal exigible ; les coûts dépassant ce montant ne sont pas remboursés.

En plus du prix convenu au contrat, le contractant peut, le cas échéant, facturer la TVA au taux légal applicable.

La rémunération porte sur les postes de rémunération convenus dans le contrat. Les montants convenus correspondant à ces postes sont des montants maximaux.

Les rabais, escomptes, ristournes, allégements ou remboursements fiscaux de même que toutes les autres réductions de prix que le contractant parvient à obtenir, dans le cadre de l'exécution des prestations, sur des coûts remboursés par la GIZ doivent être mis à profit et répercutés sur la GIZ ou être défalqués du décompte.

3.1.1. Taux des honoraires

Les honoraires sont calculés sur la base de jours d'expert·e. Les jours d'expert·e sont des journées complètes durant lesquelles le contractant ou un·e ou plusieurs des expert·e·s auxquel·le·s il fait appel réalisent des prestations pour la GIZ. Les journées uniquement consacrées aux voyages et déplacements ne constituent pas des jours d'expert·e.

Si le contrat le prévoit, il est également possible, dans certains cas, de calculer les honoraires sur la base d'heures d'expert·e. Les décomptes ne peuvent pas être effectués sur la base d'autres unités.

Le taux des honoraires du contractant ou des expert·e·s auxquel·le·s il fait appel couvre l'ensemble des charges de personnel, charges accessoires comprises, les frais de communication, les coûts afférents à la rédaction des rapports ainsi que tous les frais généraux, le bénéfice, les intérêts, les risques, etc.

3.1.2 Frais de voyage et de mission

3.1.2.1 Frais de voyage par avion et autres frais de transport

Les frais de voyage en avion ou par d'autres moyens de transport sont remboursés à hauteur des montants convenus dans le contrat, généralement sous forme forfaitaire, et exceptionnellement contre production de justificatifs.

3.1.2.2 Indemnité journalière de subsistance

L'indemnité journalière couvre les frais de subsistance supplémentaires exposés par le contractant et/ou ses expert·e·s lors d'une mission de plus d'une journée qui se déroule en dehors de leur lieu de résidence permanent et/ou de leur siège.

3.1.2.3 Indemnité d'hébergement

L'indemnité d'hébergement couvre les frais exposés par le contractant et/ou ses expert·e·s pour leur hébergement lors d'une mission se déroulant en dehors de leur lieu de résidence permanent et/ou de leur siège social, pour autant qu'un tel hébergement soit nécessaire.

Ces indemnités sont versées dans la mesure où l'hébergement est rendu nécessaire du fait du contrat. Les nuitées correspondantes doivent être notées séparément sur le justificatif du temps travaillé.

3.1.2.4 Autres frais de voyage

Les autres frais de voyage induits par le contrat sont remboursés à hauteur du nombre et des quantités convenus dans le contrat, généralement sur une base forfaitaire, dans des cas exceptionnels contre production de justificatifs.

3.1.3 Autres frais

3.1.3.1 Sous-traitance

Dans les cas de sous-traitance, les frais effectivement exposés sont remboursés sur présentation de justificatifs à hauteur des montants convenus dans le contrat.

3.1.3.2 Poste de rémunération flexible

Si un poste de rémunération flexible est prévu dans le contrat, le contractant peut, jusqu'à concurrence de ce poste de rémunération flexible, dépasser les quantités convenues au contrat en tenant compte des prix unitaires et des bases de facturation stipulés dans le contrat. Le poste de rémunération flexible ne comprend que les coûts encourus au titre des

postes de rémunération énumérés, pour autant qu'ils soient convenus au contrat.

Pour solliciter la rémunération flexible, il est nécessaire, avant que les frais concernés ne soient engagés, de recueillir l'accord sous forme écrite avec signature de la GIZ.

3.2 Conditions de paiement / facturation dans le cas de contrats de service

3.2.1 Établissement des factures

En règle générale, les paiements ne sont effectués que sur présentation des justificatifs correspondants. Le contractant doit fournir l'original de tous les justificatifs demandés.

3.2.2 Justificatifs du temps travaillé

Le décompte des honoraires, des frais occasionnés par le contrat dans le pays d'intervention ainsi que des éventuelles indemnités journalières et d'hébergement en lien avec le contrat est effectué sur la base d'un justificatif du temps travaillé sur lequel le contractant reporte les jours d'expert·e effectués.

3.2.3. Décompte final et paiement pour solde de tout compte

Le contractant est tenu de soumettre sa facture finale immédiatement, en tout état de cause six semaines au plus tard après expiration de la durée d'intervention convenue dans le contrat. La facture finale peut, après achèvement des prestations, être présentée avant la fin convenue du contrat. Elle doit inclure toutes les sommes exigibles par le contractant, être vérifiable et contenir toutes les mentions nécessaires (et accompagnée de tous les justificatifs requis). Le paiement pour solde de tout compte intervient après remise d'une facture finale en bonne et due forme et après l'exécution par le contractant de l'ensemble des obligations lui incombant en vertu du contrat.

Les montants qui ont été payés en trop par la GIZ lui sont remboursés par le contractant dès facturation.

Si une avance a été versée et si, malgré une relance de la GIZ, le contractant ne présente pas sa facture finale dans un délai de 15 jours, il devra procéder au remboursement de l'avance.

3.3 Conditions de paiement / facturation dans le cas de contrats relatifs à la fourniture d'ouvrages

Dans le cas de contrats relatifs à la fourniture d'ouvrages, les dispositions prévues au point 3.2 s'appliquent dans les conditions suivantes :

3.3.1 Droit à rémunération

La facture finale doit être présentée immédiatement, en tout état de cause six semaines au plus tard après réception de l'ouvrage. Elle doit inclure toutes les sommes exigibles par le contractant, être vérifiable et contenir toutes les mentions nécessaires (et accompagnée de tous les justificatifs requis).

Le paiement de la rémunération est échu après réception des prestations et après réception de la facture finale comportant toutes les mentions nécessaires (et accompagnée de tous les justificatifs requis). La GIZ effectue le règlement au plus tard 30 jours après la date d'échéance des créances dûment justifiées.

3.3.2 Retenue de garantie

Si le versement d'acomptes a été convenu dans le contrat, une retenue de 10 % sera prélevée sur les montants facturés (TVA comprise) conformément aux termes du contrat. La retenue de garantie ne sera pas versée dans un premier temps. Elle peut être remplacée par la constitution d'une sûreté. La retenue de garantie est libérée après réception de l'ensemble de la prestation.

3.3.3 Réception

La réception est effectuée sous forme écrite avec signature.

Les droits à garantie de la GIZ au titre de défauts apparents au moment de la réception restent intacts, même si la GIZ ne s'est pas réservé, lors de la réception, le droit de les invoquer.

4. Avenants au contrat

Les parties au contrat peuvent convenir d'adaptations au contrat portant sur le contenu des prestations, leur durée d'exécution et la rémunération convenue.

Tous les changements qui exigent de modifier le cadre estimatif détaillé, le remplacement d'expert·e·s et toutes autres modifications essentielles du contrat sont convenus entre les parties par le biais d'un avenant au contrat sous forme écrite avec signature. Les changements exigeant de modifier le cadre estimatif détaillé concernent, par exemple, les modifications apportées à la durée d'exécution des prestations, l'élargissement du contenu des prestations, les ajustements des besoins en personnel et/ou les modifications de la rémunération.

5. Réparation, interruption et résiliation

5.1 Réparation

La GIZ peut exiger qu'il soit remédié à tout défaut constaté dans les prestations du contractant ; cette demande de réparation n'est pas une condition préalable à l'exercice d'autres droits.

5.2 Interruption

La GIZ peut ordonner à tout moment une interruption totale ou partielle de l'activité, pour des raisons politiques, par exemple. Dans ce cas, le contractant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire ses coûts autant que possible.

Si l'interruption dure plus de trois mois, le contractant peut résilier le contrat.

En cas d'interruption ou de résiliation, les prestations effectivement exécutées jusqu'à ce moment-là ainsi que tous les frais nécessaires et prouvés engagés par le contractant jusqu'à la fin de l'interruption sont à facturer aux prix du contrat. Tout autre droit est nul et non avenu.

5.3 Résiliation

La GIZ peut à tout moment, sans autre préavis et sans demande préalable de réparation des défauts, résilier le contrat dans sa totalité, pour certaines parties de prestations ou relativement à certains expert·e·s.

5.3.1 Résiliation pour un motif non imputable au contractant

Si la GIZ résilie le contrat pour un motif non imputable au contractant, ce dernier est en droit d'exiger la rémunération

convenue, déduction faite cependant des dépenses qu'il a ou aurait pu économiser ainsi que des sommes qu'il perçoit grâce à une autre affectation des ressources concernées ou qu'il omet délibérément de percevoir. Les honoraires, de même que les salaires et les coûts salariaux indirects, sont réputés pouvoir être économisés s'ils sont dus pour des périodes qui se situent au-delà de 60 jours à compter de la réception de l'avis de résiliation.

La charge de la preuve dans le cas d'exceptions incombe au contractant.

5.3.2 Résiliation pour un motif imputable au contractant

Si la GIZ résilie le contrat pour un motif imputable au contractant, seules les prestations déjà fournies, dans la mesure où elles sont utilisables par la GIZ, sont rémunérées aux prix contractuels ou, sur la base des prix contractuels, au prorata des parties de prestations fournies par rapport à l'ensemble des prestations prévues au contrat. Les prestations non utilisables sont restituées au contractant à ses frais. Dans la mesure où la fourniture de services figure parmi les prestations contractuelles, les services prestés conformément au contrat jusqu'au moment de la résiliation sont considérés comme prestations utilisables. En aucun cas le contractant ne peut faire valoir de prétention excédant la somme contractuelle.

6. Responsabilité, pénalités contractuelles et retard

6.1 Responsabilité

Le contractant est responsable conformément aux dispositions légales. En outre, la GIZ est en droit de faire valoir des dommages occasionnés au bénéficiaire de la prestation du fait du non-respect de ses obligations contractuelles par le contractant.

6.2 Pénalités contractuelles

En cas de violation d'une des obligations résultant des dispositions stipulées aux points 1.4.2 (Normes environnementales et sociales, droits humains), 1.4.3 (Normes en matière de travail) et 1.5 (Intégrité), le contractant est tenu de payer pour chaque manquement une pénalité d'un montant de 25 000 euros. Si l'avantage en nature procuré est supérieur à ce montant de 25 000 euros, la pénalité dont le contractant est redevable s'élève au montant de l'avantage retiré. Cela n'affecte pas le droit de la GIZ de solliciter d'autres dommages-intérêts. La pénalité contractuelle sera cependant déduite de ces dommages-intérêts.

6.3 Retards dans la fourniture d'ouvrages

Si, pour un ouvrage dont la fourniture a été convenue, le contractant ne respecte pas les échéances et délais convenus et ne fournit pas non plus l'ouvrage dans le délai de grâce que lui a fixé la GIZ, celle-ci est en droit, à compter de la date d'expiration du délai de grâce et pour chaque semaine entamée de dépassement de ce délai, d'exiger une pénalité de retard équivalant à 0,5 % du montant de la rémunération, jusqu'à concurrence toutefois d'un maximum de 8 % au total du montant de la rémunération.

7. Dispositions finales

7.1 Interdiction de cession de droits par le contractant

Le contractant ne peut céder de droits résultant du contrat qu'avec l'accord préalable de la GIZ, donné sous forme écrite avec signature.

7.2 Nullité partielle

Si une des dispositions du contrat est frappée de nullité ou s'avère irréalisable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions, qui restent inchangées. La clause invalide ou irréalisable sera remplacée par la disposition valide et réalisable dont les effets se rapprochent le plus du but économique poursuivi par les parties au contrat avec la clause frappée de nullité ou devenue irréalisable. Cette disposition s'applique *mutatis mutandis* si le contrat présente des lacunes.

Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés-
lot 1
– Appel d'offres public

giz

Numéro d'appel d'offres : 10046707_Lot 1

Sommaire

Numéro d'appel d'offres : 10046707_Lot 1 1
Rubrique réservée aux personnes morales 1
Performance économique et financière 2
Performance technique 2
Récapitulatif des projets de référence 3
Déclaration d'intégrité 4
Primauté des règles propres de la GIZ 5

Je déclare / Nous déclarons par la présente :

Rubrique réservée aux personnes morales

N° de registre du commerce / autre numéro d'enregistrement de l'entreprise :	
Juridiction / autorité compétente	
Un·e expert·e proposé·e est ou a été lié·e à la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ou à l'une des organisations dont elle est issue par un contrat de travail (stage y compris). Un·e expert·e proposé·e travaille ou a travaillé comme expert·e intégré·e placé·e par le Centre pour la migration internationale et le développement (CIM). Un·e expert·e proposé·e travaille ou a travaillé comme assistant·e technique détaché·e sur la base de la loi allemande relative aux AT.	☐ NON ☐ OUI, en tant que sur la période ☐ OUI, retraité·e de la GIZ ☐ OUI, collaborateur·rice mis·e en disponibilité
Un·e expert·e proposé·e ou une entreprise avec laquelle l'expert·e est en relation a conseillé la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH en amont de la présente procédure de passation ou a participé d'une autre façon à la préparation de cette procédure.	☐ NON ☐ OUI, de la manière suivante :

Performance économique et financière

Chiffres clés de l'entreprise

Votre chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble de l'entreprise au cours des trois derniers exercices clos atteint-il en moyen 1.250.000 **MAD** net ?

☐ oui
☐ non

Le nombre d'employé·e·s au 31 décembre de l'année précédente atteint-il au moins 3 **personnes** ?

☐ oui
☐ non

Performance technique

L'aptitude technique doit être démontrée sur la base d'un maximum de 10 projets de référence. Veuillez reporter dans le tableau « Récapitulatif des projets de référence » les indications pertinentes relatives aux trois dernières années conformément aux critères requis. Les candidats ne répondant pas à ces critères minimaux seront considérés comme non aptes et écartés des étapes suivantes de la procédure.

Conditions minimales requises relativement aux références

L'évaluation de l'aptitude est effectuée uniquement sur la base de projets de référence d'un volume minimum 417 000 MAD.

Au moins 2 projets de référence dans le domaine de gouvernance de la migration
Au moins 2 projets de référence au Maroc au cours des 3 dernières années.

Nous déclarons par la présente :

La condition minimale concernant les projets de référence dans le domaine demandé est remplie.

Voir les projets de référence à la ou aux ligne(s) n° du tableau.

La condition minimale concernant les projets de référence dans la région demandée est remplie.

Voir les projets de référence à la ou aux ligne(s) n° du tableau.

Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

giz

Récapitulatif des projets de référence *(indiquer uniquement des projets de référence dont le volume minimum correspond aux « Conditions minimales requises relativement aux références »)*

N°	Intitulé du projet	Commettant	Période	Montant du marché en MAD	Pays	Région / pays	Expérience technique	Financement par l'APD[1] (oui/non)	Description du projet (brève présentation du contenu de l'action)
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

[1] Indiquer « oui » pour l'APD (aide publique au développement) lorsque le projet de référence a été financé à **au moins 50 %** par des fonds issus de l'APD.

Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

Déclaration d'intégrité

§ 1 Déclarations de la GIZ
En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ aide le gouvernement fédéral allemand à concrétiser ses objectifs en matière de coopération internationale pour le développement durable et œuvre aussi au niveau mondial dans le domaine de l'éducation internationale. Guidée par sa vision du développement durable, la GIZ tient compte d'aspects politiques, économiques, sociaux et écologiques dans toutes ses actions. Dans ce contexte, les principes d'intégrité, de participation, de transparence et de responsabilité sont pour l'entreprise les piliers essentiels d'une prévention efficiente de la corruption.

La GIZ conçoit l'intégrité comme un processus vivant et en constante évolution. Allant au-delà de la lutte anti-corruption, ce processus englobe l'ancrage au sein de l'entreprise de normes, valeurs et directives, par exemple en matière de défense de l'environnement et de protection des droits humains. Le code d'intégrité de la GIZ énonce des règles de conduite claires pour les collaborateur·rice·s de l'entreprise. Leur action doit être guidée par des principes tels que l'égalité de traitement, le respect des contrats et le respect des lois, la transparence, la loyauté, la confidentialité et le travail en partenariat. Le respect de ces règles est surveillé par le comité de conformité, le·la conseiller·ère en matière d'intégrité et le·la médiateur·rice externe.

Si la GIZ a connaissance de comportements passibles de sanctions pénales en Allemagne et/ou à l'étranger de la part de ses collaborateur·rice·s ou d'un soumissionnaire, candidat, contractant ou sous-traitant ou si elle a des soupçons concrets à ce sujet, elle ouvrira une enquête interne et en référera au Parquet si les soupçons se confirment.

Les partenaires commerciaux, partenaires de projet, groupes cibles et le public intéressé sont invités à participer à l'élucidation de faits présumés de corruption. En cas de soupçons fondés relatifs à une violation du code d'intégrité, ils peuvent contacter le·la conseiller·ère en matière d'intégrité de la GIZ ou le·la médiateur·rice externe de la GIZ. Ils sont tenus d'observer la plus stricte discrétion et peuvent aussi être contactés en amont si certains points demandent des éclaircissements.

- Conseiller·ère·s en matière d'intégrité de la GIZ :
  Madame Carola Faller (Eschborn), tél. : +49 6196 79-3529 *et*
  Monsieur Hans-Joachim Gante (Bonn), tél. : +49 228 4460-1557
  E-mail : integrity-mailbox@giz.de

- Médiateur externe de la GIZ,
  Me Edgar Joussen, avocat, tél. : +49 30 315 18 7-0
  E-mail : ombudsmann@ra-js.de
  www.giz.de/ombudsmann

L'entreprise est également soumise aux dispositions du code de bonne gouvernance de l'État fédéral pour les entreprises publiques et observe ses recommandations en matière de transparence. La GIZ publie chaque année sur son site Internet un rapport sur la gouvernance de l'entreprise, dans lequel elle divulgue entre autres les rémunérations des membres du directoire. En ce qui concerne les achats, la GIZ, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, respecte scrupuleusement les prescriptions du droit des marchés publics en donnant la priorité aux appels d'offres publics et en veillant à une stricte séparation des opérations de planification, d'attribution des marchés et de décompte.

Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

La GIZ est en outre régulièrement soumise à un contrôle à la fois interne et externe. En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ est contrôlée par la Cour fédérale des comptes.

§ 2 Déclarations du contractant
Le contractant déclare connaître et observer le système de valeurs et d'intégrité de la GIZ décrit plus haut. Il est tenu en particulier de respecter, dès la phase de préparation d'un contrat, les principes d'intégrité énoncés dans les Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (points 1.4, 1.5 et 1.11).

Le contractant, dans la mesure où il s'agit d'une personne morale, prendra des mesures organisationnelles afin d'instruire ses employé·e·s et ses sous-traitants des principes d'intégrité de la GIZ conformément aux points 2.1.4 et 2.4.2.1 des Conditions générales, et s'emploiera à promouvoir et contrôler le respect de ces principes. Le contractant informera ses employé·e·s et sous-traitants de ce que la GIZ a, en la personne de l'avocat Me Edgar Joussen, mandaté pour le traitement confidentiel de cas suspects un médiateur externe qui garantit le plus strict anonymat aux personnes susceptibles d'apporter des indications utiles, en particulier sur des faits présumés de corruption.

Le contractant déclare qu'il s'abstiendra, dans le cadre de l'exécution du contrat, de passer des marchés de sous-traitance avec des personnes et entités de fiabilité douteuse.

Le contractant s'abstiendra, dans le cadre d'une procédure d'adjudication en cours, d'entrer en contact avec des personnes extérieures à l'entité de la GIZ chargée de la gestion des contrats qui sont impliquées dans cette même procédure. Le contractant sollicitera les renseignements dont il a besoin concernant la procédure d'adjudication en cours exclusivement par écrit auprès de l'unité organisationnelle compétente au sein de la GIZ, la division Achats et contrats, qui coordonne également les réponses à donner aux questions d'ordre technique. Le contractant est parfaitement conscient qu'il risque sinon d'être exclu de la compétition.

Primauté des règles propres de la GIZ

Nous nous engageons à reconnaître la primauté de toutes les clauses qui seront introduites dans la procédure de passation avec les documents du marché par le pouvoir adjudicateur (GIZ) et déclarons qu'hormis les contenus de l'offre soumise, aucun autre contenu provenant, par exemple, de contrats préliminaires ou d'autres documents, et plus particulièrement de nos propres conditions générales, ne sera intégré à l'offre.

En envoyant ce document via la place virtuelle de passation des marchés de la GIZ, je certifie / nous certifions que les informations fournies ci-dessus sont exactes et complètes.

Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés-lot 2
– Appel d'offres public

giz

Numéro d'appel d'offres : 10046707_Lot 2

Sommaire

Numéro d'appel d'offres : 10046707_Lot 2 1
Rubrique réservée aux personnes morales 1
Performance économique et financière 2
Performance technique 2
Récapitulatif des projets de référence 3
Déclaration d'intégrité 4
Primauté des règles propres de la GIZ 5

Je déclare / Nous déclarons par la présente :

Rubrique réservée aux personnes morales

N° de registre du commerce / autre numéro d'enregistrement de l'entreprise :	
Juridiction / autorité compétente	
Un·e expert·e proposé·e est ou a été lié·e à la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ou à l'une des organisations dont elle est issue par un contrat de travail (stage y compris). Un·e expert·e proposé·e travaille ou a travaillé comme expert·e intégré·e placé·e par le Centre pour la migration internationale et le développement (CIM). Un·e expert·e proposé·e travaille ou a travaillé comme assistant·e technique détaché·e sur la base de la loi allemande relative aux AT.	☐ NON ☐ OUI, en tant que sur la période ☐ OUI, retraité·e de la GIZ ☐ OUI, collaborateur·rice mis·e en disponibilité
Un·e expert·e proposé·e ou une entreprise avec laquelle l'expert·e est en relation a conseillé la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH en amont de la présente procédure de passation ou a participé d'une autre façon à la préparation de cette procédure.	☐ NON ☐ OUI, de la manière suivante :

Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés-lot 2
– Appel d'offres public

giz

Performance économique et financière

Chiffres clés de l'entreprise

Votre chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble de l'entreprise au cours des trois derniers exercices clos atteint-il en moyen **660.000 MAD** net ?

☐ oui
☐ non

Le nombre d'employé·e·s au 31 décembre de l'année précédente atteint-il au moins 1 **personne** ?

☐ oui
☐ non

Performance technique

L'aptitude technique doit être démontrée sur la base d'un maximum de 10 projets de référence. Veuillez reporter dans le tableau « Récapitulatif des projets de référence » les indications pertinentes relatives aux trois dernières années conformément aux critères requis. Les candidats ne répondant pas à ces critères minimaux seront considérés comme non aptes et écartés des étapes suivantes de la procédure.

Conditions minimales requises relativement aux références

L'évaluation de l'aptitude est effectuée uniquement sur la base de projets de référence d'un volume minimum **330.000 MAD**.

Au moins 2 projets de référence dans le domaine de la réalisation de missions d'évaluation et de capitalisation liées aux schémas de mobilité internationale
Au moins 2 projets de référence au Maroc au cours des 3 dernières années.

Nous déclarons par la présente :

La condition minimale concernant les projets de référence dans le domaine demandé est remplie.

Voir les projets de référence à la ou aux ligne(s) n° du tableau.

La condition minimale concernant les projets de référence dans la région demandée est remplie.

Voir les projets de référence à la ou aux ligne(s) n° du tableau.

Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

giz

Récapitulatif des projets de référence *(indiquer uniquement des projets de référence dont le volume minimum correspond aux « Conditions minimales requises relativement aux références »)*

N°	Intitulé du projet	Commettant	Période	Montant du marché en MAD	Pays	Région / pays	Expérience technique	Financement par l'APD[1] (oui/non)	Description du projet (brève présentation du contenu de l'action)
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

[1] Indiquer « oui » pour l'APD (aide publique au développement) lorsque le projet de référence a été financé à **au moins 50 %** par des fonds issus de l'APD.

Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

Déclaration d'intégrité

§ 1 Déclarations de la GIZ
En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ aide le gouvernement fédéral allemand à concrétiser ses objectifs en matière de coopération internationale pour le développement durable et œuvre aussi au niveau mondial dans le domaine de l'éducation internationale. Guidée par sa vision du développement durable, la GIZ tient compte d'aspects politiques, économiques, sociaux et écologiques dans toutes ses actions. Dans ce contexte, les principes d'intégrité, de participation, de transparence et de responsabilité sont pour l'entreprise les piliers essentiels d'une prévention efficiente de la corruption.

La GIZ conçoit l'intégrité comme un processus vivant et en constante évolution. Allant au-delà de la lutte anti-corruption, ce processus englobe l'ancrage au sein de l'entreprise de normes, valeurs et directives, par exemple en matière de défense de l'environnement et de protection des droits humains. Le code d'intégrité de la GIZ énonce des règles de conduite claires pour les collaborateur·rice·s de l'entreprise. Leur action doit être guidée par des principes tels que l'égalité de traitement, le respect des contrats et le respect des lois, la transparence, la loyauté, la confidentialité et le travail en partenariat. Le respect de ces règles est surveillé par le comité de conformité, le·la conseiller·ère en matière d'intégrité et le·la médiateur·rice externe.

Si la GIZ a connaissance de comportements passibles de sanctions pénales en Allemagne et/ou à l'étranger de la part de ses collaborateur·rice·s ou d'un soumissionnaire, candidat, contractant ou sous-traitant ou si elle a des soupçons concrets à ce sujet, elle ouvrira une enquête interne et en référera au Parquet si les soupçons se confirment.

Les partenaires commerciaux, partenaires de projet, groupes cibles et le public intéressé sont invités à participer à l'élucidation de faits présumés de corruption. En cas de soupçons fondés relatifs à une violation du code d'intégrité, ils peuvent contacter le·la conseiller·ère en matière d'intégrité de la GIZ ou le·la médiateur·rice externe de la GIZ. Ils sont tenus d'observer la plus stricte discrétion et peuvent aussi être contactés en amont si certains points demandent des éclaircissements.

- Conseiller·ère·s en matière d'intégrité de la GIZ :
  Madame Carola Faller (Eschborn), tél. : +49 6196 79-3529 *et*
  Monsieur Hans-Joachim Gante (Bonn), tél. : +49 228 4460-1557
  E-mail : integrity-mailbox@giz.de

- Médiateur externe de la GIZ,
  Me Edgar Joussen, avocat, tél. : +49 30 315 18 7-0
  E-mail : ombudsmann@ra-js.de
  www.giz.de/ombudsmann

L'entreprise est également soumise aux dispositions du code de bonne gouvernance de l'État fédéral pour les entreprises publiques et observe ses recommandations en matière de transparence. La GIZ publie chaque année sur son site Internet un rapport sur la gouvernance de l'entreprise, dans lequel elle divulgue entre autres les rémunérations des membres du directoire. En ce qui concerne les achats, la GIZ, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, respecte scrupuleusement les prescriptions du droit des marchés publics en donnant la priorité aux appels d'offres publics et en veillant à une stricte séparation des opérations de planification, d'attribution des marchés et de décompte.

Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

La GIZ est en outre régulièrement soumise à un contrôle à la fois interne et externe. En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ est contrôlée par la Cour fédérale des comptes.

§ 2 Déclarations du contractant
Le contractant déclare connaître et observer le système de valeurs et d'intégrité de la GIZ décrit plus haut. Il est tenu en particulier de respecter, dès la phase de préparation d'un contrat, les principes d'intégrité énoncés dans les Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (points 1.4, 1.5 et 1.11).

Le contractant, dans la mesure où il s'agit d'une personne morale, prendra des mesures organisationnelles afin d'instruire ses employé·e·s et ses sous-traitants des principes d'intégrité de la GIZ conformément aux points 2.1.4 et 2.4.2.1 des Conditions générales, et s'emploiera à promouvoir et contrôler le respect de ces principes. Le contractant informera ses employé·e·s et sous-traitants de ce que la GIZ a, en la personne de l'avocat Me Edgar Joussen, mandaté pour le traitement confidentiel de cas suspects un médiateur externe qui garantit le plus strict anonymat aux personnes susceptibles d'apporter des indications utiles, en particulier sur des faits présumés de corruption.

Le contractant déclare qu'il s'abstiendra, dans le cadre de l'exécution du contrat, de passer des marchés de sous-traitance avec des personnes et entités de fiabilité douteuse.

Le contractant s'abstiendra, dans le cadre d'une procédure d'adjudication en cours, d'entrer en contact avec des personnes extérieures à l'entité de la GIZ chargée de la gestion des contrats qui sont impliquées dans cette même procédure. Le contractant sollicitera les renseignements dont il a besoin concernant la procédure d'adjudication en cours exclusivement par écrit auprès de l'unité organisationnelle compétente au sein de la GIZ, la division Achats et contrats, qui coordonne également les réponses à donner aux questions d'ordre technique. Le contractant est parfaitement conscient qu'il risque sinon d'être exclu de la compétition.

Primauté des règles propres de la GIZ

Nous nous engageons à reconnaître la primauté de toutes les clauses qui seront introduites dans la procédure de passation avec les documents du marché par le pouvoir adjudicateur (GIZ) et déclarons qu'hormis les contenus de l'offre soumise, aucun autre contenu provenant, par exemple, de contrats préliminaires ou d'autres documents, et plus particulièrement de nos propres conditions générales, ne sera intégré à l'offre.

En envoyant ce document via la place virtuelle de passation des marchés de la GIZ, je certifie / nous certifions que les informations fournies ci-dessus sont exactes et complètes.

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

CONFIDENTIAL

Capitalisation de l'expérience des Centres EIMEA sur le volet réintégration durable et migration régulière

Numéro du projet / unité de gestion :

Cet Appel d'offres est destiné aux entreprises spécialisées dans le domaine et aux BET

Durée de la mission :

Lot 1 & Lot 2 Du 15 Décembre 2026 au 31 Mars 2027

CONFIDENTIAL

0. Liste des sigles et abréviations

ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
AVB	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
BMZ	Ministère Fédéral pour la Coopération Économique et le Développement
EIMEA	Espaces d'Information Maroco-Européens pour la promotion de la mobilité et de l'insertion professionnelle
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
TDRs	Termes de Références
ZME	Centres pour la migration et le développement

1. Contexte, description et objectifs de l'appel d'offres

Le programme global « Centres pour la Migration et le Développement » (CMD-ZME), mis en œuvre par la GIZ, s'aligne stratégiquement avec les priorités du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Son cadre d'intervention s'inscrit en parfaite cohérence avec les orientations du Pacte Mondial sur les Migrations (PMM), ainsi que la stratégie du BMZ en matière de retour volontaire, de réintégration et de mobilité internationale.

S'appuyant sur les acquis conceptuels du programme précédent, « Migration pour le Développement » (PME III), le CMD-ZME bénéficie d'un cofinancement de l'Union Européenne, notamment via l'initiative « Soutenir la réintégration durable des Marocains et Marocaines de retour ».

Déployé selon une approche globale, le programme s'articule autour de deux axes de prestations complémentaires :

- **La réintégration durable :** Un accompagnement holistique et un conseil sur mesure dédiés aux migrants de retour, visant à sécuriser leur insertion socio-économique, professionnelle et psychosociale.
- **La migration régulière :** Un service d'information et d'orientation personnalisé destiné aux candidats à l'expatriation vers l'Allemagne, l'Europe ou la région, garantissant des choix éclairés et conscients en matière de formation et de carrière internationale.

Au Maroc, le déploiement de ces services est assuré en partenariat étroit avec l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC). Les prestations sont délivrées à travers une approche décentralisée au sein des Espaces Maroco-Européens pour la Mobilité et l'Insertion Professionnelle (EIMEA). Opérant comme l'instrument technique et opérationnel du programme, les EIMEA sont aujourd'hui abrités au niveau de sept agences préfectorales clés du Royaume : Casablanca, Oujda, Tanger, Fès, Beni Mellal, Agadir et Rabat. Depuis l'établissement du premier centre pilote à Casablanca en 2017, une multitude de pratiques de conseil individuel et collectif, en présentiel et à distance, ont été développées, et divers outils de travail ont été créés et constamment adaptés par les conseillers sur le terrain.

La présente consultation s'inscrit pleinement dans l'agenda institutionnel de l'ANAPEC, marquant une continuité directe avec sa réorganisation stratégique de juillet 2022. Cette dernière a consacré la création de la Direction du Placement International, structure chargée de promouvoir l'offre de services de l'ANAPEC à l'étranger et de coordonner l'appui aux employeurs internationaux. Les prestations du programme CMD-ZME viennent ainsi directement renforcer et compléter la ligne de métier « Placement International » de l'ANAPEC, dont les missions fondamentales incluent la mise en place de plans de promotion de l'offre, l'identification d'opportunités de placement et de marchés porteurs à l'étranger, l'accompagnement sur-mesure des employeurs étrangers, la gestion de programmes de coopération pour la formation et le placement de compétences marocaines, le développement de portails et de plateformes dédiés, ainsi que l'élaboration de programmes d'accompagnement et de préparation des candidats à la mobilité professionnelle.

Sur le volet de la réintégration des Marocains de retour (MdR), le programme a initié plusieurs actions structurantes. Une première mission exploratoire en février 2025 a permis de poser le cadre national à travers l'analyse légale, la cartographie des acteurs clés et l'évaluation de la coopération interinstitutionnelle. Dans la continuité, une mission territoriale pour la période

2025-2026 est en cours pour cartographier finement les services disponibles au niveau des régions EIMEA, analyser les besoins des MdR (surtout les plus vulnérables) et co-construire des solutions via des ateliers participatifs.

Malgré ces avancées, des défis systémiques persistent pour assurer une réintégration durable. On observe notamment l'absence d'un mécanisme de référencement pleinement opérationnel et harmonisé, une coordination perfectible entre les acteurs institutionnels ainsi qu'une faible articulation entre les niveaux national et territorial. De plus, le manque d'outils standardisés de suivi des parcours engendre une fragmentation des services existants. Enfin, la mobilisation des acteurs territoriaux clés comme l'INDH, les collectivités territoriales et les services déconcentrés demeure insuffisante, freinée par l'absence de dispositifs formalisés de gouvernance locale.

Description de l'Appel d'Offres

Cet appel d'offres est structuré en 2 lots séparés. Les soumissionnaires intéressés peuvent **soumissionner pour un ou deux lots**, en fonction de leurs capacités techniques, organisationnelles, et financières. Un seul soumissionnaire peut être adjudicataire de plusieurs lots.

Lot N° 1 : Définir un mécanisme de référencement des Marocain.es de retour entre l'ANAPEC et l'Entraide Nationale

2. Mission du contractant

C'est dans ce contexte complexe et face aux défis identifiés que la présente mission s'inscrit, visant à capitaliser de manière stratégique sur les acquis des interventions antérieures. L'objectif primordial est de transcender la phase d'analyse pour engager une opérationnalisation effective, une territorialisation ciblée et une expérimentation pragmatique du mécanisme de référencement et de suivi. Cette démarche permettra de transformer les recommandations en actions concrètes, d'ancrer les dispositifs au plus près des réalités locales et d'évaluer leur efficacité sur le terrain, marquant ainsi une transition cruciale vers une gestion plus intégrée et performante de la réintégration.

Objectif général :

L'objectif principal de cette mission est de sélectionner un bureau d'études dont la tâche primordiale sera de définir un mécanisme de référencement des Marocain.es de retour entre l'ANAPEC et l'Entraide Nationale, en l'intégrant harmonieusement à l'écosystème global de retour pour une réintégration durable.

Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques suivants ont été définis :

Objectif spécifique	Descriptif
Capitalisation des acquis	- Capitaliser sur les analyses approfondies, les outils développés et les recommandations stratégiques émanant des missions antérieures, afin d'assurer une continuité et une optimisation des efforts déployés pour la réinsertion socio- économique des migrants marocains de retour.

AKD

Opérationnalisation du mécanisme de référencement	Finaliser la conception et assurer l'opérationnalisation effective du mécanisme de référencement et du circuit d'orientation des Marocain.es de retour, en garantissant sa fluidité et son efficacité.
Déploiements multi-niveaux du dispositif	Déployer et mettre en œuvre le dispositif de manière cohérente aux niveaux central et régional, en consolidant notamment la collaboration inter-institutionnelle entre l'ANAPEC et l'Entraide Nationale.
Mise en place d'un système de suivi et de traçabilité	Concevoir et implémenter un système de suivi et de traçabilité des parcours de réintégration socio-économique et professionnelle, permettant une évaluation continue et une adaptation proactive des interventions.
Structuration et animation d'espaces de concertation	Structurer et animer des plateformes de concertation multi-acteurs aux échelons national et régional, favorisant le dialogue stratégique et la synergie des actions.
Etablissement de cellules régionales de coordination	Mettre en place des cellules régionales de coordination dédiées et soutenir activement leur fonctionnement, afin d'optimiser la gouvernance locale et la réactivité des dispositifs.
Mobilisation des acteurs territoriaux clés	Renforcer la mobilisation et l'engagement des acteurs territoriaux clés, INDH, les collectivités territoriales (conseils régionaux, provinciaux et communaux), ainsi que les services déconcentrés et les organisations de la société civile, pour une appropriation locale du programme de réinsertion socio-économique et professionnelle des migrants marocains de retour.
Développement des outils de gouvernance	Développer et formaliser les outils de gouvernance des dispositifs, tels que les règlements intérieurs, la clarification des rôles et responsabilités, et l'établissement de procédures opérationnelles standardisées.
Renforcement des capacités des acteurs	Renforcer les capacités opérationnelles des acteurs impliqués par des programmes de formation ciblés et des actions de sensibilisation, garantissant une montée en compétence collective.
Expérimentation et ajustement en régions pilotes	Tester et ajuster le dispositif dans des régions pilotes sélectionnées, en vue de son passage à l'échelle nationale après validation de son efficacité et de sa pertinence.

Résultats attendus :

A l'issue de la mission, les résultats suivants sont attendus :

R1. Capitalisation stratégique et consolidation du cadre

- Les analyses, outils et recommandations issus des missions antérieures sont systématiquement capitalisés et intégrés dans une approche cohérente.
- Un cadre opérationnel du mécanisme de référencement consolidé est formellement défini et validé par le commanditaire et les parties prenantes.

R2. Mécanisme de référencement opérationnel et documenté

- Un guide opérationnel de référencement, détaillé et validé, est élaboré pour assurer une application uniforme et efficace.
- Un circuit d'orientation des MdR, harmonisé et pleinement fonctionnel, est mis en place, garantissant une prise en charge fluide et adaptée.

R3. Système de suivi et de traçabilité des parcours de réintégration

- Un système de suivi des parcours de réintégration est conçu, testé et déployé, formalisé par un Cahier des charges du système de suivi, une Maquette ou spécification technique et une Proposition de plateforme d'enregistrement simplifiée, assurant une visibilité continue sur l'évolution et l'impact des interventions auprès des MdR.
- Les indicateurs de performance clés et les outils de collecte de données sont définis, validés et activement utilisés par l'ensemble des acteurs impliqués.

R4. Coordination institutionnelle et territoriale optimisée

- Des points focaux institutionnels sont formellement désignés et pleinement opérationnels pour faciliter les échanges et la collaboration.
- Des cellules régionales de coordination sont établies et opérationnelles, assurant une gouvernance de proximité et une réactivité accrue.
- Les acteurs territoriaux clés (INDH, collectivités territoriales, services déconcentrés, acteurs associatifs) sont activement mobilisés et pleinement impliqués dans la mise en œuvre du dispositif.
- Des espaces de concertation interacteurs, structurés et fonctionnels, sont régulièrement animés aux niveaux national et régional pour favoriser le dialogue stratégique et la synergie des actions.

R5. Gouvernance et outils de coordination formalisés

- Un règlement intérieur des espaces de concertation est élaboré, validé et adopté, formalisant les modalités de fonctionnement et de décision s'appuyant sur des feuilles de route de coordination.
- Les rôles et responsabilités de chaque acteur au sein du mécanisme sont clairement définis, documentés et communiqués, assurant une meilleure imputabilité.

R6. Capacités des acteurs renforcées

- Des sessions de formation ciblées et des campagnes de sensibilisation sont organisées pour l'ensemble des parties prenantes.
- Les acteurs clés démontrent une maîtrise avérée du mécanisme de référencement et des outils de suivi associés, garantissant une application compétente et autonome.

R7. Expérimentation, capitalisation et recommandations stratégiques

- Le dispositif est testé et ajusté dans des régions pilotes sélectionnées, permettant une validation de son efficacité en conditions réelles.
- Des fiches régionales de capitalisation exhaustive des résultats obtenus et des leçons apprises sont réalisées, documentant les bonnes pratiques et les points d'amélioration.
- Présentation et discussion autour des résultats avec l'UE et autres institutions œuvrant dans la réintégration.
- Des recommandations stratégiques claires et actionnables sont formulées pour le passage à l'échelle nationale du dispositif, en vue d'une généralisation réussie.

3. Echéancier des activités et livrables prévus

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

N°	Jalons	Résultats associés	Livrables	Période	Lieu	Responsable
1	Réunion de cadrage et validation méthodologique de la mission	R1, R4	- PV de la réunion de cadrage - Note méthodologique validée	7 jours après la signature du contrat	En ligne	Chef(fe) de mission + équipe
2	Capitalisation et analyse des données existantes (études, statistiques, missions antérieures) et entretiens institutionnels	R1	- Rapport d'analyse documentaire consolidée	1 mois après signature du contrat	Régions pilotes (Rabat, Oujda, Agadir, Beni Mellal)	Chef(fe) de mission + Expert gouvernance
3	Analyse des pratiques existantes et des trajectoires de réintégration (avant et après retour) + identification des profils et besoins des MdR	R1, R2	- Synthèse des profils types des MdR- Analyse des besoins spécifiques	2 mois après signature du contrat	Régions pilotes	Chef(fe) de mission + Expert gouvernance
4	Élaboration et validation du mécanisme de référencement et du circuit d'orientation des MdR	R2	- Guide opérationnel de référencement validé- Circuit d'orientation harmonisé	2,5 mois après signature du contrat	Régions pilotes	Chef(fe) de mission + Expert gouvernance
5	Conception et développement du système de suivi et de traçabilité des parcours de réintégration	R3	- Cahier des charges du système de suivi-Maquette / spécifications techniques-Proposition de plateforme simplifiée	3 mois après signature du contrat	Régions pilotes	Expert système d'information

6	Structuration des mécanismes de gouvernance et de coordination (national et régional) et mise en place des instances	R4, R5	- Liste des points focaux désignés- PV des réunions de coordination- Feuille de route de coordination- Outils de gouvernance (règlement intérieur, rôles & responsabilités)	3,5 mois après signature d contrat	Régions pilotes	Chef(fe) de mission + Expert gouvernance
7	Renforcement des capacités des acteurs, test terrain du dispositif et capitalisation des résultats en régions pilotes	R6,R7	- Rapport de mise en œuvre dans les régions pilotes- Fiches régionales de capitalisation- Recommandations pour passage à l'échelle	3,5 mois après signature du contrat	Régions pilotes	Chef(fe) de mission + équipe

1. Tableau détaillé par jalon

N°	Jalons	Chef(fe) de mission	Expert SI & Suivi	Expert Gouvernance
1	**Cadrage**	**4 JH**	**1 JH**	**3 JH**
2	**Analyse documentaire & entretiens**	**12 JH**	**3 JH**	**9 JH**
3	**Analyse pratiques & profils MdR**	**10 JH**	**4 JH**	**08 JH**
4	**Mécanisme de référencement**	**10 JH**	**4 JH**	**06 JH**
5	**Système de suivi**	**6 JH**	**20 JH**	**4 JH**
6	**Gouvernance & coordination**	**10 JH**	**4 JH**	**10 JH**
7	**Formation, test & capitalisation**	**08 JH**	**4 JH**	**10 JH**
TOTAL		**60 JH**	**40 JH**	**50 JH**

2. Répartition globale

Expert	Nombre de jours H
Chef(fe) de mission	**60 JH**
Expert SI & Suivi	**40 JH**
Expert Gouvernance	**50JH**

Durée de la mission : du 15 Décembre 2026 au 31 Mars 2027

Lot N° 2 : Modélisation et Capitalisation de l'Expérience des Centres EIMEA

4. Mission du contractant

Objectif général :

Accompagner la phase de clôture et de pérennisation du volet mobilité et migration régulière du projet, à travers la réalisation d'une rétrospective critique des réalisations, la capitalisation des outils développés par les conseillers EIMEA, et la définition de la vision stratégique future de ces centres au sein de la nouvelle configuration de la Direction du Placement International de l'ANAPEC.

Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques suivants ont été définis :

- **Capitalisation sur l'expérience des EIMEA :** Conduire une étude de capitalisation de l'expérience des EIMEA, basée sur un diagnostic approfondi des espaces au Maroc tout en prenant en considération les pratiques inspirantes dans les autres pays du programme ZME ;
- **Proposition d'un modèle de centres de conseil :** Concevoir un modèle cible d'espace de conseil dédié à la mobilité internationale, en y intégrant les bonnes pratiques et les enseignements tirés du diagnostic de l'expérience EIMEA et du programme ZME ;
- **Proposition d'une feuille de route pour l'adoption des centres de conseil :** Élaborer une feuille de route opérationnelle pour l'intégration et le déploiement du nouveau modèle de centres de conseil au sein de l'offre de services globale de l'ANAPEC ;
- **Mise en conformité EIMEA/DPI :** Actualiser et harmoniser 100 % des pratiques et des outils de mobilité internationale des périmètres EIMEA et DPI afin de garantir leur parfaite cohérence avec le nouveau modèle organisationnel.
- **Digitalisation et efficience de l'accompagnement :** Concevoir et déployer de nouvelles modalités d'accompagnement simplifiées et digitalisées pour accroître la portée auprès des candidats et optimiser l'efficacité opérationnelle des équipes.

Résultats attendus :

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

Résultat 1 : Un rapport d'étude de capitalisation est formalisé et disponible. Il intègre un diagnostic approfondi des espaces EIMEA au Maroc ainsi qu'une analyse comparative (*benchmarking*) des pratiques inspirantes des autres pays du programme ZME.

Résultat 2 : Un modèle cible d'espace de conseil en mobilité internationale est conçu, documenté et validé. Ce modèle intègre de manière opérationnelle les bonnes pratiques et les enseignements clés issus du diagnostic EIMEA et du programme ZME.

Résultat 3 : Une feuille de route opérationnelle et chronologique est finalisée. Elle détaille le plan de déploiement, le budget, les jalons clés et les modalités d'intégration de ces nouveaux centres de conseil au sein de l'offre de services globale de l'ANAPEC.

Résultat 4 : Un rapport de recommandations clés est formulé et validé, dictant la mise à niveau et l'alignement obligatoire de l'ensemble des pratiques EIMEA/DPI sur le nouveau modèle cible, accompagné d'une proposition de valise à outils révisée pour le conseil, spécifiquement adaptée et enrichie pour la destination Allemagne à partir des outils existants.

Résultat 5 : Un ensemble de recommandations est formulé pour guider la mise en œuvre de nouvelles modalités d'accompagnement simplifiées et digitales, visant à maximiser la portée auprès des candidats et à optimiser l'efficacité opérationnelle des équipes.

Résultat 6 : la démarche de capitalisation/modélisation est partagée dans le cadre d'un atelier de restitution, permettant de présenter, de mettre en débat et de faire valider collectivement les résultats clés de la mission par l'ensemble des acteurs clés.

5. Echéancier des activités et livrables prévus

Les activités, avec leurs durées et livrables sont récapitulées dans le tableau suivant et auront lieu principalement au Maroc. Au niveau du Maroc des déplacements seront prévus entre Rabat et Casablanca ainsi que pour la collecte des données (en cas de besoin) au niveau des 7 régions où les centres EIMEA sont basés : Rabat, Casablanca, Tanger, Fès, Agadir, Oujda et Beni Mellal.

Phase	Résultats attendus / Livrables	Délai	Nombre J/H
1. Cadrage de la mission	- Réunions de cadrage de la mission avec l'ANAPEC et la GIZ pour bien comprendre les attentes de l'équipe du projet ; o **Livrables : note méthodologique détaillée et plan d'action pour la réalisation de la mission**	14 jours après la signature du contrat	6
2. Analyse documentaire	- Analyse des documents du projet et des outils de travail pour une meilleure compréhension des parcours de conseil des candidats, des méthodes de conseil utilisées, des complémentarités existantes entre le conseil proposé par les EIMEA et dans le cadre de l'offre de service ANAPEC ainsi que dans les autres pays dans lesquels le programme ZME est mis en place. o **Livrable : rapport d'analyse documentaire**	20 jours après la signature du contrat	10

3. Collecte des données	- Réalisation des entretiens avec l'équipe centrale de ZME et de l'ANAPEC (toutes les directions concernées) (3 jours) - Réalisation des entretiens avec les autres acteurs proposant des services de conseil sur la mobilité professionnelle (OIM, OIT, Goethe Institut, la chambre de commerce allemande, autres acteurs pertinents notamment pour diversifier les destinations ...) (5 jours) - Réalisation des visites terrain : une sélection d'agences n'abritant pas d'EIMEA et les 7 agences abritant les EIMEA pour la réalisation des entretiens nécessaires (à prévoir dans la planification de la mission tout en gardant la possibilité d'inclure d'autres acteurs proposés par le contractant ou le partenaire notamment après la phase de collecte de l'analyse documentaire) (7*2=14) o **Livrable : Compte rendu de la phase de collecte des données**	2 mois après la signature du contrat	22
4. Réalisation d'un rapport de capitalisation	- Rapport de capitalisation de l'expérience des EIMEA qui pourra alimenter la réflexion de modélisation d'un "dispositif porté par l'ANAPEC " et durable au-delà du programme ZME o **Livrable : rapport de capitalisation incluant un recueil des bonnes pratiques**	3 mois après la signature du contrat	10

6. Modélisation d'un centre de conseil dédié à un portage institutionnel	- Proposition d'un modèle de centres de conseil inspiré du terrain, de l'existant et prenant en considération les éléments permettant son institutionnalisation dans le cadre d'une approche participative avec la direction du placement à l'international ; (5 jours) - Proposition d'une feuille de route pour l'adoption de ce modèle avec des étapes définies et des recommandations précisant les facteurs clés de succès et les ressources nécessaires ; (5 jours) - Proposition d'une valise à outils révisée pour le conseil avec un focus sur la destination Allemagne (en se basant sur les outils existants) ; (7 jours) - Présentation du processus de capitalisation/modélisation et animation d'un atelier de restitution des résultats de la mission auprès des acteurs clés. (3 jours) o **Livrables :** - **Un rapport de modélisation consolidé est finalisé, intégrant de manière structurée l'ensemble des recommandations stratégiques et opérationnelles formulées en réponse aux résultats 4, 5 et 6.** - **Une Feuille de route du processus d'institutionnalisation ;** - **Une Valise à outils révisée ;** - **Un Rapport final de la mission**	3 mois et 20 jours après la signature du contrat	20
Total		**68 J/H**	

N.B : Les J/H maximum indiqués sont interchangeables entre les activités selon les besoins réels de la mission et en concertation avec l'équipe du projet.

Durée de la mission pour le lot N°2 :

Sous la supervision stratégique de la Division Placement à l'International et le suivi de l'équipe GIZ, l'expert retenu devra réaliser la mission dans un délai **de 3 mois et demi, du 15 décembre 2026 au 31 mars 2027**, pour un volume maximal **de 68 J/H**.

7. Conception

. Évaluation de la Conception technique et méthodologique

Le soumissionnaire devra démontrer sa capacité à assurer la mise en œuvre de la mission, dans le respect des délais, des résultats attendus, et de la qualité exigée pour **chaque lot auquel il postule**. Il devra également montrer comment il prévoit de gérer les ressources allouées, d'anticiper et de maîtriser les risques, ainsi que d'assurer une coordination fluide avec la GIZ, les mandataires et les parties prenantes clés.

Stratégie (Point 1.1 du schéma d'évaluation de la partie technique des offres)

La stratégie constitue l'élément central de la conception technique et méthodologique.

- Le soumissionnaire est tenu d'analyser les jalons spécifiques à chaque **lot ou lots faisant l'objet de sa soumission**, et de les interpréter de manière critique (point 1.1.1 du schéma d'évaluation).
- Il doit ensuite exposer clairement la **stratégie envisagée pour atteindre les jalons, résultats et objectifs de chacun des lots auxquels il soumet une offre**. Cette stratégie devra être justifiée en lien avec les contextes territoriaux et les profils ciblés (point 1.1.2 du schéma d'évaluation).

Coopération (Point 1.2 du schéma d'évaluation de la partie technique des offres)

- Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour la prestation objet de l'appel d'offres (partenaires et autres) et décrire leurs interactions (point 1.2.1 du schéma d'évaluation). Il doit élaborer un concept visant le développement et la mise en œuvre de la coopération avec ces acteurs (point 1.2.2 du schéma d'évaluation). Il y a lieu à cet égard de tenir compte des coopérations engagées par le projet déjà cité.

Structure de pilotage (Point 1.3 du schéma d'évaluation de la partie technique des offres)

- Pour chaque lot proposé, le soumissionnaire devra détailler **l'approche de pilotage qu'il prévoit de mettre en œuvre avec les partenaires concernés (GIZ, ANAPEC)** pendant toute la durée d'exécution du ou des lot(s) objet(s) de sa soumission (point 1.3.1 du schéma d'évaluation).
- Il contribuera activement au **suivi axé sur les résultats**, en expliquant comment il assurera ce suivi dans chaque lot ciblé, en respectant les outils et exigences de la GIZ, ainsi qu'en identifiant les éventuelles difficultés à anticiper et surmonter (point 1.3.2 du schéma d'évaluation).

Processus (Point 1.4 du schéma d'évaluation de la partie technique des offres)

- Le soumissionnaire devra présenter pour **le ou les lots concernés**, le **plan de mise en œuvre détaillé**, incluant les étapes clés, les jalons et le calendrier de réalisation (point 1.4.1).
- Il expliquera également **comment les contributions des partenaires – en particulier les ajustements demandés par l'ANAPEC – seront intégrées dans le processus**, afin d'assurer une exécution adaptée aux besoins de terrain (point 1.4.2 du schéma d'évaluation).

Système de gestion de projet du contractant (Point 1.6 du schéma d'évaluation de la partie technique des offres)

- Dans le cadre du ou des lots soumis, le soumissionnaire devra décrire **le dispositif de coordination interne qu'il mettra en place pour interagir efficacement avec le projet GIZ**, ainsi que la répartition des responsabilités entre les membres de son équipe (point 1.6.1 du schéma d'évaluation).

Les prestations suivantes font partie de la gamme de backstopping standard et doivent être incluses dans le taux des honoraires pour le personnel proposé, au même titre que les charges sociales, conformément aux Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la GIZ (Conditions générales) :

- Pilotage, axé sur les processus, de la contribution du contractant sur le plan technique et conceptuel,
- Pilotage des activités en vue de s'adapter à l'évolution des conditions d'ensemble,
- Contrôle des prestations,
- Gestion administrative du projet,
- Établissement des rapports,
- Soutien sectoriel apporté à l'équipe sur place par les collaborateurs·rice·s du contractant,
- Partage des expériences du contractant et mise en valeur sur place.

8. Concept de ressources humaines

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculums vitæ correspondants.

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Lot 1 :

- **Chef(fe) de Mission : Expert(e) Migration et Développement (Point 2.1 du schéma d'évaluation)**

Le(a) Chef(fe) de Mission assure le pilotage stratégique de l'opérationnalisation du dispositif de réintégration, en maintenant un dialogue institutionnel de haut niveau avec l'ensemble des parties prenantes. Son rôle est crucial pour garantir la cohérence et l'articulation entre les stratégies nationales et les réalités territoriales, assurant ainsi une mise en œuvre harmonisée et efficace du programme.

Le/la Chef.fe de Mission devra disposer de l'expertise suivante :

- Formation : Diplôme universitaire Bac + 5 ou Master en sciences sociales, développement international (Point 2.1.1 du schéma d'évaluation) ;
- Connaissance de la langue arabe (Niveau C2) 5/10 et de la langue française (Niveau C2)5/10 (Point 2.1.2 du schéma d'évaluation) ;
- Expérience professionnelle générale : 07 ans dans la gestion des projets de migration et développement· (point 2.1.3 du schéma d'évaluation) ;
- Expérience Professionnelle spécifique : 7 ans dans les enjeux liés à la réintégration des migrants dans les politiques publiques et la gouvernance territoriales (point 2.1.4 du schéma d'évaluation) ;

- Expérience 7 ans en management d'équipe : (Point 2.1.5 du schéma d'évaluation) ;
- Expérience régionale de 5 ans dans des projets menés au Maroc (Point 2.1.6 du schéma d'évaluation).

- **Expert.e 1 en Systèmes d'Information et Suivi (Point 2.2 du schéma d'évaluation)**

L'Expert.e en Systèmes d'Information et Suivi est responsable de la conception, du développement et de l'implémentation du système de suivi et de traçabilité des parcours de réintégration. Son rôle inclut la définition des indicateurs clés, la création d'outils de collecte de données, et la proposition de solutions technologiques (plateforme d'enregistrement simplifiée, maquettes, spécifications techniques) garantissant l'efficacité et l'interopérabilité des systèmes pour une gestion optimisée de l'information.

Le/la expert.e devra disposer de l'expertise suivante :

- Formation : Diplôme universitaire (Master ou Bac + 5 en gestion de systèmes d'informations, statistiques (Point 2.2.1 du schéma d'évaluation) ;
- Connaissance de la langue arabe (Niveau C2) 5/10 et de la langue française (Niveau C2) 5/10 (Point 2.2.2 du schéma d'évaluation) ;
- Expérience générale de 8 ans dans la conception des systèmes d'information et de suivi. (Point 2.2.3 du schéma d'évaluation) ;
- Expérience spécifique de 8 ans en suivi évaluation des projets de développement (Point 2.2.4 du schéma d'évaluation) ;
- Expérience régionale de 5 ans dans des projets menés au Maroc (Point 2.2.6 du schéma d'évaluation).

- **Expert.e 2 : Expert.e en gouvernance migratoire, accompagnement au changement et capitalisation (Point 2.3 du schéma d'évaluation)**

L'Expert.e 2 traduira la stratégie en actions concrètes et assurera l'appropriation par les acteurs. Il/elle sera spécifiquement en charge de la capitalisation des connaissances, de la conception et de la formalisation des outils de gouvernance (règlements, procédures), de l'élaboration et du déploiement des programmes de renforcement des capacités, et de l'accompagnement des équipes dans l'adoption du nouveau mécanisme de référencement. Son rôle sera également crucial dans la rédaction des livrables stratégiques et opérationnels de la mission.

Le/la expert.e devra disposer de l'expertise suivante :

- Formation : Diplôme universitaire Master ou Bac + 5 en sciences politiques, administration publique, développement international, sciences sociales, gestion de projet. (Point 2.3.1 du schéma d'évaluation)
- Connaissance des langues : maîtrise de l'arabe (Niveau C2) 5/10 et du français (Niveau C2), 5/10 à l'oral comme à l'écrit. (Point 2.3.2 du schéma d'évaluation)
- Expérience professionnelle générale 8 ans d'expérience professionnelle dans des projets de développement, de gouvernance ou de migration. (Point 2.3.3 du schéma d'évaluation)
- Expérience professionnelle spécifique 7 ans d'expérience en accompagnement au changement organisationnel et institutionnel, incluant la facilitation de l'adoption de nouveaux processus et outils. (Point 2.3.4 du schéma d'évaluation)
- Expérience régionale de 5 ans dans des projets menés au Maroc (Point 2.3.6 du schéma d'évaluation).

Lot 2 :

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculums vitæ correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Expert (e) 1 : Qualifications requises pour le spécialiste en schéma de mobilité internationale :(Point 2.2 du schéma d'évaluation)

- Formation (2.2.1) : diplôme d'études supérieures de Master ou Bac +5 en politiques Publiques, économie de l'emploi ou management des organisations
- Langue (2.2.2) : connaissances de niveau C1 en Français
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) : 10 ans d'expérience impérativement dans l'un des champs suivants :
  - La réalisation de missions d'évaluation et de capitalisation ;
  - Le développement institutionnel et organisationnel ;
  - Le pilotage des projets de changement organisationnel ;
  - La conduite d'études diagnostiques et de recherches institutionnelles ;
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) : 10 ans d'expérience dans l'analyse des flux migratoires et des schémas de mobilité internationale, maîtrise des cadres réglementaires internationaux (OIT, OIM).
- Expérience régionale (2.2.6) : 5 ans d'expérience dans des projets menés au Maroc
- Expérience de la coopération au développement (2.2.7) : 2 ans d'expérience dans des projets de CD
- Divers (2.2.8) : une expérience dans l'ingénierie de formation, le transfert de savoir et l'accompagnement à la mobilité professionnelle à l'internationale justifiée par une attestation.

9. Consignes relatives au format de l'offre

L'offre doit respecter la structure des Termes de Référence (TdRs). En particulier, la présentation détaillée du concept (chapitre 3) doit suivre l'organisation des critères ayant une pondération positive dans la grille d'évaluation (les critères notés zéro ne doivent pas être pris comme base). Le document doit être lisible (police de taille 11 minimum) et rédigé de manière claire et compréhensible. L'ensemble de l'offre doit être rédigé en français.

La proposition complète ne doit pas dépasser 20 pages, hors CV. Et ce pour chaque lot objet de soumission.

Les CV du personnel proposé, conformément au chapitre 4 des TdRs, doivent être présentés selon le modèle requis dans les conditions générales de soumission. Chaque CV ne doit pas excéder 5 pages et doit indiquer de manière explicite les fonctions exercées, la durée d'intervention, ainsi que le rôle tenu dans les projets de référence mentionnés.

Tout dépassement des limites de pages fixées entraînera l'exclusion du contenu excédentaire de l'évaluation.

10. Présentation du dossier de soumission

Le dossier de soumission doit mentionner le ou les numéro(s) du lot(s)s objet(s) de la soumission et doit comprendre (1) un dossier administratif, (2) une offre technique, ainsi que (3) une offre financière dans un mail séparé. L'offre technique ne peut contenir aucune information de prix.

a. Dossier administratif

- Statuts juridiques
- Registre de commerce modèle J datant de moins de trois mois
- Attestation de Chiffre d'Affaires des 3 dernières années
- Attestation de déclaration de salarié au 31/12/25

b. Offre technique

Si le soumissionnaire souhaite soumissionner pour plusieurs lots. Le soumissionnaire doit déposer une offre technique pour chaque Lot.

- Curriculum Vitae des Formateurs-Experts actualisés en précisant la **période** pour chaque expérience sous forme : **de** dd/mm/yyyy **à** dd/mm/yyyy **;**
- Une note méthodologique détaillant la compréhension de la mission conformément au chapitre 2 des TDRs
- Copies des attestations de références du soumissionnaire en termes de projets similaires aux exigences

c. Offre financière

Pour chaque lot objet de soumission, nous vous remercions de nous transmettre votre proposition financière sous le format d'un devis en bonne et due forme avec entête, pied de page, cachet et signature et prière de détailler les frais de déplacement qui sont liée au repas, l'hébergement & transport selon les taux journaliers en respectant le format suivant :

Lot 1 : Cadre estimatif du prix

Désignation	CU (1)	Nombre de jours (2)	Total HT (1*2)
Chef(fe) de Mission : Expert(e) Migration et Développement		60	
Expert 1 : Système informatique et suivi		40	
Expert 2 : Gouvernance migratoire, accompagnement au changement et capitalisation		50	
Perdiem repas 1	351 dh	93	

Perdiem repas 2 (jour de l'aller et jour de retour)	234 dh	62	
Indemnité kilométrique de transport / km parcouru	2,00dh/km parcouru le cas où il y'a utilisation de véhicule personnel avec obligation de présentation de feuille de route ou carnet de bord	11000 KM	
Hébergement soit choisir le forfait par nuitée sans présentation de facture	400 dh par nuitée	72	
Ou choisir un remboursement maximum contre présentation de facture d'hôtel	1200 dh par nuitée contre facture d'hôtel max 4 étoiles		
Total HT			
Montant de la TVA			
Total TTC			

Lot 2 : Cadre estimatif du prix

Désignation	CU (1)	Nombre de jours (2)	Total HT (1*2)
Expert 1 : spécialiste en schéma de mobilité internationale		68	
Perdiem repas 1	351 dh	11	
Perdiem repas 2 (jour de l'aller et jour de retour)	234 dh	11	
Indemnité kilométrique de transport / km parcouru	2,00dh/km parcouru le cas où il y'a utilisation de véhicule personnel avec obligation de présentation de feuille de route ou carnet de bord	5000 KM	
Hébergement soit choisir le forfait par nuitée sans présentation de facture Ou choisir un remboursement maximum contre présentation de facture d'hôtel	400 dh par nuitée 1200 dh par nuitée contre facture d'hôtel max 4 étoiles	10	
Total HT			
Montant de la TVA			
Total TTC			

- Merci de noter que le taux de vos honoraires devrait être valider par notre bureau GIZ selon le taux maximum autorisé par la grille GIZ pour les honoraires journaliers.
- Pour le remboursement de vos frais de transport le cas où vous choisissez de facturer vos indemnités kilométriques à 2.00dh /km parcouru, vous devez obligatoirement détailler sur votre offre les destinations et trajets (aller-retour) avec le nombre de kilométrage prévue pour chaque trajet.

Les taux de perdiem acceptables par la GIZ lors des déplacements dans le cadre de mission GIZ et qu'il faut inclure dans l'offre financière sont comme suit :

- 234,00 dh perdiem journalier de frais de repas pour les jours de voyage (234,00 dh pour le jour de l'aller & 234,00 dh pour le jour du retour).
- 351,00 dh Perdiem journalier de frais de repas pour les jours de mission avec deux nuitées d'hébergements, (une nuitée la veille et une nuitée le jour même).
- Pour les nuitées il faut choisir soit le forfait d'hébergement de 400,00 dh sans présentation de justificatif, soit choisir le taux de 1200,00dh max avec présentation de la facture d'hôtel.
- Pour les frais de transport, c'est 2dh / km parcouru sur présentation de feuille de route (Carnet de bord + tickets d'autoroute) ou contre présentation de justificatif (ticket de train, Autocar, Tram & bon de Taxi avec cachet).

Pour le calcul de l'impôt sur le revenu IR, merci de noter que :

- Pour activer le paiement, le/la consultant/e doit obligatoirement fournir son numéro de patente/Identifiant Fiscal IF, l'Identifiant commun de l'entreprise ICE et remettre une facture commerciale.

d. Evaluation des offres :

L'évaluation des offres sera faite selon la pondération suivante : 70% pour l'offre technique et 30% pour l'offre financière.

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

UO	UO	Intitulé du projet	LOT 1	Date	
Responsable du marché				N° de projet	G-012342-145
Évaluateur·rice				N° de contrat	N° de contrat
Version	Évaluation individuelle/Évaluation globale				Soumissionnaires 1 à 5 / 10

	(1) Critère	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 1 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 2 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 2 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 3 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 3 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 4 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 4 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 5 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 5 (4) Évaluation (2)x(3)
1	**Évaluation de la conception technique et méthodologique**											
1.1	**Stratégie**											
1.1.1	Interprétation des objectifs fixés par les TdR, analyse critique de la mission	6%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.1.2	Description et justification de la stratégie que le contractant entend appliquer pour réaliser les prestations objet de l'appel d'offres	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 1.1		**10%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
1.2	**Coopération**											
1.2.1	Présentation des acteurs importants pour le domaine de responsabilité du contractant et description de leurs interactions	6%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.2.2	Concept visant le développement et la mise en œuvre de la coopération avec les acteurs importants	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 1.2		**10%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
1.3	**Structure de pilotage**											
1.3.1	Approche et démarche pour le pilotage des mesures avec les partenaires du projet	5%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.3.2	Description de la contribution du contractant au suivi des résultats et des difficultés à surmonter	3%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 1.3		**8%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
1.4	**Processus**											
1.4.1	Présentation et explication du plan d'opérations pour la mise en œuvre de la stratégie : étapes, jalons, planning d'exécution	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.4.2	Présentation et explication de l'intégration des contributions des partenaires	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 1.4		**8%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
1.5	**Apprentissage et innovation**											
1.5.1	Contribution du contractant à la gestion des connaissances du partenaire et de la GIZ	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.5.2	Présentation et explication des mesures proposées par le contractant pour favoriser les effets de mise à l'échelle	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 1.5		**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
1.6	**Système de gestion de projet du contractant**											
1.6.1	Approche et démarche pour la coordination des activités avec / au sein du projet de la GIZ	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.6.2	Planning d'affectation du personnel (qui, quand, quelles étapes de travail), explications et indication des mois de spécialiste)	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

UO	UO	Intitulé du projet	LOT 1	Date	
Responsable du marché				N° de projet	G-012342-145
Évaluateur·rice				N° de contrat	N° de contrat
Version	Évaluation individuelle/Évaluation globale				Soumissionnaires 1 à 5 / 10

	(1) Critère	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 1 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 2 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 2 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 3 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 3 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 4 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 4 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 5 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 5 (4) Évaluation (2)x(3)
1.6.3	Concept de backstopping (avec CV des consultant·e·s technique et administratif)	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 1.6		**4%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
1.7	**Exigences diverses**	**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
Somme 1		**40%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
2	**Évaluation du personnel proposé**											
2.1	**Direction de l'équipe (selon les consignes et critères des TdR)**											
2.1.1	- Formation	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.2	- Langue(s)	1%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.3	- Expérience professionnelle générale	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.4	- Expérience professionnelle spécifique	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.5	- Expérience de direction / du management	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.6	- Expérience régionale	3%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.7	- Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.8	- Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.1		**20%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
2.2	**Expert·e 1 (selon les consignes et critères des TdR)**											
2.2.1	- Formation	5%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.2	- Langue(s)	2%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.3	- Expérience professionnelle générale	5%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.4	- Expérience professionnelle spécifique	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.5	- Expérience de direction / du management	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.6	- Expérience régionale	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.7	- Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.8	- Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.2		**20%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
2.3	**Expert·e 2 (selon les consignes et critères des TdR)**											
2.3.1	- Formation	5%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.2	- Langue(s)	2%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.3	- Expérience professionnelle générale	5%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.4	- Expérience professionnelle spécifique	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.5	- Expérience de direction / du management	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.6	- Expérience régionale	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.7	- Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.8	- Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.3		**20%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**



Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

UO	UO	Intitulé du projet	LOT 1	Date	
Responsable du marché				N° de projet	G-012342-145
Évaluateur·rice				N° de contrat	N° de contrat
Version	Évaluation individuelle/Évaluation globale				Soumissionnaires 1 à 5 / 10

	(1) Critère	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 1 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 2 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 2 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 3 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 3 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 4 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 4 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 5 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 5 (4) Évaluation (2)x(3)
2.4	**Expert·e 3 (selon les consignes et critères des TdR)**											
2.4.1	- Formation	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.2	- Langue(s)	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.3	- Expérience professionnelle générale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.4	- Expérience professionnelle spécifique	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.5	- Expérience de direction / du management	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.6	- Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.7	- Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.8	- Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.4		**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
2.5	**Expert·e 4 (selon les consignes et critères des TdR)**											
2.5.1	- Formation	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.2	- Langue(s)	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.3	- Expérience professionnelle générale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.4	- Expérience professionnelle spécifique	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.5	- Expérience de direction / du management	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.6	- Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.7	- Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.8	- Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.5		**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
2.6	**Pool 1 d'expert·e·s en mission de courte durée (selon les consignes et critères des TdR)**											
2.6.1	- Formation	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.2	- Langue(s)	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.3	- Expérience professionnelle générale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.4	- Expérience professionnelle spécifique	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.5	- Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.6	- Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.7	- Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.6		**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
2.7	**Pool 2 d'expert·e·s en mission de courte durée (selon les consignes et critères des TdR)**											
2.7.1	- Formation	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.2	- Langue(s)	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.3	- Expérience professionnelle générale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.4	- Expérience professionnelle spécifique	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.5	- Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

UO	UO	Intitulé du projet	LOT 1	Date	
Responsable du marché				N° de projet	G-012342-145
Évaluateur·rice				N° de contrat	N° de contrat
Version	Évaluation individuelle/Évaluation globale				Soumissionnaires 1 à 5 / 10

	(1) Critère	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1 (3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 2 (3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 3 (3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 4 (3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 5 (3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)
2.7.6	- Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.7	- Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.7		**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
2.8	**Évaluation du personnel proposé au titre de postes non imposés (si les TdR le permettent)**											
2.8.1	Composition de l'équipe et durées d'intervention suffisantes pour la réalisation des tâches indiquées dans le planning d'exécution et dans le planning d'affectation du personnel	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.8.2	Qualifications des membres de l'équipe et durées d'intervention suffisantes (expériences professionnelles générales et expériences spécifiques à titre individuel) pour le traitement du thème 1	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.8.3	Qualifications des membres de l'équipe et durées d'intervention suffisantes (expériences professionnelles générales et expériences spécifiques à titre individuel) pour le traitement du thème 2	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.8		**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
Somme 2		**60%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
	Total des sommes 1 et 2	**100%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
	Évaluation en %			**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
	Rang au classement			**1.0**		**1.0**		**1.0**		**1.0**		**1.0**

Je soussigné·e déclare avoir procédé à la présente évaluation de manière indépendante et en mon âme et conscience. Je m'engage à garder les informations confidentielles et à ne donner aucun renseignement sur la procédure d'évaluation en cours.

Remarque importante: les collaborateur·rice·s entretenant avec des partenaires commerciaux de la GIZ, des soumissionnaires à des appels d'offres de la GIZ ou leurs employé·e·s, des relations personnelles, familiales ou financières, susceptibles de créer un conflit d'intérêts, ne peuvent pas participer à la décision d'attribution du marché dans les procédures de passation correspondantes - voir également à ce sujet la règle 142 des P+R. En retournant le tableau d'évaluation technique rempli, vous confirmez formellement, pour toutes les personnes impliquées dans l'évaluation, qu'aucune relation de ce type n'existe.

Prénom et nom complets, fonction, UO

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

UO	UO	Intitulé du projet	LOT 2	Date	
Responsable du marché				N° de projet	G-012342-145
Évaluateur·rice				N° de contrat	N° de contrat
Version	Évaluation individuelle/Évaluation globale				Soumissionnaires 1 à 5 / 10

	(1) Critère	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 1 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 2 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 2 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 3 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 3 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 4 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 4 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 5 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 5 (4) Évaluation (2)x(3)
1	**Évaluation de la conception technique et méthodologique**											
1.1	**Stratégie**											
1.1.1	Interprétation des objectifs fixés par les TdR, analyse critique de la mission	6%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.1.2	Description et justification de la stratégie que le contractant entend appliquer pour réaliser les prestations objet de l'appel d'offres	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 1.1		**10%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
1.2	**Coopération**											
1.2.1	Présentation des acteurs importants pour le domaine de responsabilité du contractant et description de leurs interactions	6%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.2.2	Concept visant le développement et la mise en œuvre de la coopération avec les acteurs importants	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 1.2		**10%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
1.3	**Structure de pilotage**											
1.3.1	Approche et démarche pour le pilotage des mesures avec les partenaires du projet	5%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.3.2	Description de la contribution du contractant au suivi des résultats et des difficultés à surmonter	3%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 1.3		**8%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
1.4	**Processus**											
1.4.1	Présentation et explication du plan d'opérations pour la mise en œuvre de la stratégie : étapes, jalons, planning d'exécution	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.4.2	Présentation et explication de l'intégration des contributions des partenaires	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 1.4		**8%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
1.5	**Apprentissage et innovation**											
1.5.1	Contribution du contractant à la gestion des connaissances du partenaire et de la GIZ	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.5.2	Présentation et explication des mesures proposées par le contractant pour favoriser les effets de mise à l'échelle	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 1.5		**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
1.6	**Système de gestion de projet du contractant**											
1.6.1	Approche et démarche pour la coordination des activités avec / au sein du projet de la GIZ	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.6.2	Planning d'affectation du personnel (qui, quand, quelles étapes de travail), explications et indication des mois de spécialiste)	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

UO	UO	Intitulé du projet	LOT 2	Date	
Responsable du marché				N° de projet	G-012342-145
Évaluateur·rice				N° de contrat	N° de contrat
Version	Évaluation individuelle/Évaluation globale			Soumissionnaires 1 à 5	5 / 10

	(1) Critère	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 1 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 2 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 2 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 3 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 3 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 4 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 4 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 5 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 5 (4) Évaluation (2)x(3)
1.6.3	Concept de backstopping (avec CV des consultant·e·s technique et administratif)	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 1.6		**4%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
1.7	**Exigences diverses**	**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
Somme 1		**40%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
2	**Évaluation du personnel proposé**											
2.1	**Direction de l'équipe (selon les consignes et critères des TdR)**											
2.1.1	- Formation	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.2	- Langue(s)	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.3	- Expérience professionnelle générale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.4	- Expérience professionnelle spécifique	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.5	- Expérience de direction / du management	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.6	- Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.7	- Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.8	- Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.1		**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
2.2	**Expert·e 1 (selon les consignes et critères des TdR)**											
2.2.1	- Formation	11%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.2	- Langue(s)	5%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.3	- Expérience professionnelle générale	11%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.4	- Expérience professionnelle spécifique	13%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.5	- Expérience de direction / du management	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.6	- Expérience régionale	5%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.7	- Expérience de la coopération au développement	7%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.8	- Divers	8%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.2		**60%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
2.3	**Expert·e 2 (selon les consignes et critères des TdR)**											
2.3.1	- Formation	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.2	- Langue(s)	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.3	- Expérience professionnelle générale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.4	- Expérience professionnelle spécifique	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.5	- Expérience de direction / du management	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.6	- Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.7	- Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.8	- Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.3		**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

UO	UO	Intitulé du projet	LOT 2	Date	
Responsable du marché				N° de projet	G-012342-145
Évaluateur·rice				N° de contrat	N° de contrat
Version	Évaluation individuelle/Évaluation globale				Soumissionnaires 1 à 5 / 10

	(1) Critère	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 1 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 2 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 2 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 3 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 3 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 4 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 4 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 5 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 5 (4) Évaluation (2)x(3)
2.4	**Expert·e 3 (selon les consignes et critères des TdR)**											
2.4.1	- Formation	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.2	- Langue(s)	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.3	- Expérience professionnelle générale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.4	- Expérience professionnelle spécifique	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.5	- Expérience de direction / du management	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.6	- Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.7	- Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.8	- Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.4		**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
2.5	**Expert·e 4 (selon les consignes et critères des TdR)**											
2.5.1	- Formation	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.2	- Langue(s)	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.3	- Expérience professionnelle générale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.4	- Expérience professionnelle spécifique	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.5	- Expérience de direction / du management	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.6	- Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.7	- Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.8	- Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.5		**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
2.6	**Pool 1 d'expert·e·s en mission de courte durée (selon les consignes et critères des TdR)**											
2.6.1	- Formation	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.2	- Langue(s)	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.3	- Expérience professionnelle générale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.4	- Expérience professionnelle spécifique	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.5	- Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.6	- Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.7	- Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.6		**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
2.7	**Pool 2 d'expert·e·s en mission de courte durée (selon les consignes et critères des TdR)**											
2.7.1	- Formation	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.2	- Langue(s)	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.3	- Expérience professionnelle générale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.4	- Expérience professionnelle spécifique	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.5	- Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

UO	UO	Intitulé du projet	LOT 2	Date	
Responsable du marché				N° de projet	G-012342-145
Évaluateur·rice				N° de contrat	N° de contrat
Version	Évaluation individuelle/Évaluation globale				Soumissionnaires 1 à 5 / 10

	(1) Critère	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 1 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 2 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 2 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 3 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 3 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 4 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 4 (4) Évaluation (2)x(3)	Saisir le soumissionnaire 5 (3) Points (max. 10)	Saisir le soumissionnaire 5 (4) Évaluation (2)x(3)
2.7.6	- Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.7	- Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.7		**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
2.8	**Évaluation du personnel proposé au titre de postes non imposés (si les TdR le permettent)**											
2.8.1	Composition de l'équipe et durées d'intervention suffisantes pour la réalisation des tâches indiquées dans le planning d'exécution et dans le planning d'affectation du personnel	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.8.2	Qualifications des membres de l'équipe et durées d'intervention suffisantes (expériences professionnelles générales et expériences spécifiques à titre individuel) pour le traitement du thème 1	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.8.3	Qualifications des membres de l'équipe et durées d'intervention suffisantes (expériences professionnelles générales et expériences spécifiques à titre individuel) pour le traitement du thème 2	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
Sous-total 2.8		**0%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
Somme 2		**60%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
	Total des sommes 1 et 2	**100%**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
	Évaluation en %			**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**		**0.0**
	Rang au classement			**1.0**		**1.0**		**1.0**		**1.0**		**1.0**

Je soussigné·e déclare avoir procédé à la présente évaluation de manière indépendante et en mon âme et conscience. Je m'engage à garder les informations confidentielles et à ne donner aucun renseignement sur la procédure d'évaluation en cours.

Remarque importante: les collaborateur·rice·s entretenant avec des partenaires commerciaux de la GIZ, des soumissionnaires à des appels d'offres de la GIZ ou leurs employé·e·s, des relations personnelles, familiales ou financières, susceptibles de créer un conflit d'intérêts, ne peuvent pas participer à la décision d'attribution du marché dans les procédures de passation correspondantes - voir également à ce sujet la règle 142 des P+R. En retournant le tableau d'évaluation technique rempli, vous confirmez formellement, pour toutes les personnes impliquées dans l'évaluation, qu'aucune relation de ce type n'existe.

Prénom et nom complets, fonction, UO